

Diagnostic et prospective zone végétale spécialisée Communes de Ste Gemmes-sur-Loire et Les Ponts-de-Cé



Juin 2013 – Mars 2015

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Diagnostic de la zone horticole et maraichère..... | I |
| - Volet 1 : analyse territoriale..... | I-A 1 |
| - Volet 2 : diagnostic agricole..... | I-B 1 |
| Démarche prospective..... | II |
| - Méthodologie de la démarche prospective..... | II-A |
| - Fiches facteurs..... | II-B |
| - Les scénarios..... | II-C |
| Plan d'action et priorités des professionnels pour la zone horticole et maraichère | III |
| - Plan d'action..... | III-A |
| - Les priorités des professionnels | III-B |

Diagnostic de la zone horticole et maraîchère

Territoire Ste Gemmes-sur-Loire,
Les Ponts-de-Cé



angers loire
métropole

communauté d'agglomération



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAINE-ET-LOIRE



Septembre 2014

Diagnostic du pôle végétal spécialisé

Territoire Ste Gemmes-sur-Loire,
Les Ponts-de-Cé



Volet 1 :
analyse territoriale



angersloiremetropole.fr



DIAGNOSTIC TERRITORIAL ZONE HORTICOLE

Le territoire angevin se caractérise notamment par son pôle végétal reconnu à l'échelle nationale et internationale. Cette spécificité locale réside à la fois dans la qualité du terroir, la concentration des exploitations de production (horticole) sur un espace particulier, comme dans le développement de la recherche dans ce domaine.

Au regard des évolutions du territoire existantes ou potentielles, qu'elles soient spatiales (projets de développements du territoire – urbanisation – projets routiers) ou liées au contexte économique, il a paru nécessaire de s'interroger sur les enjeux de la zone horticole existante au sud d'Angers.

Ainsi, préalablement à la formulation d'un projet pour le devenir de ce secteur, un diagnostic territorial a été élaboré.

Le périmètre d'études s'étend en partie sud de l'agglomération, entre les limites de la ville d'Angers et l'espace Confluence Maine Loire, sur les communes de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé.

Il est délimité à l'Ouest par la Maine (prairies de la Baumette), au sud par le centre-ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire, au Nord et à l'Est par l'urbanisation d'Angers et des Ponts-de-Cé.



1. Milieu physique

Topographie et géologie

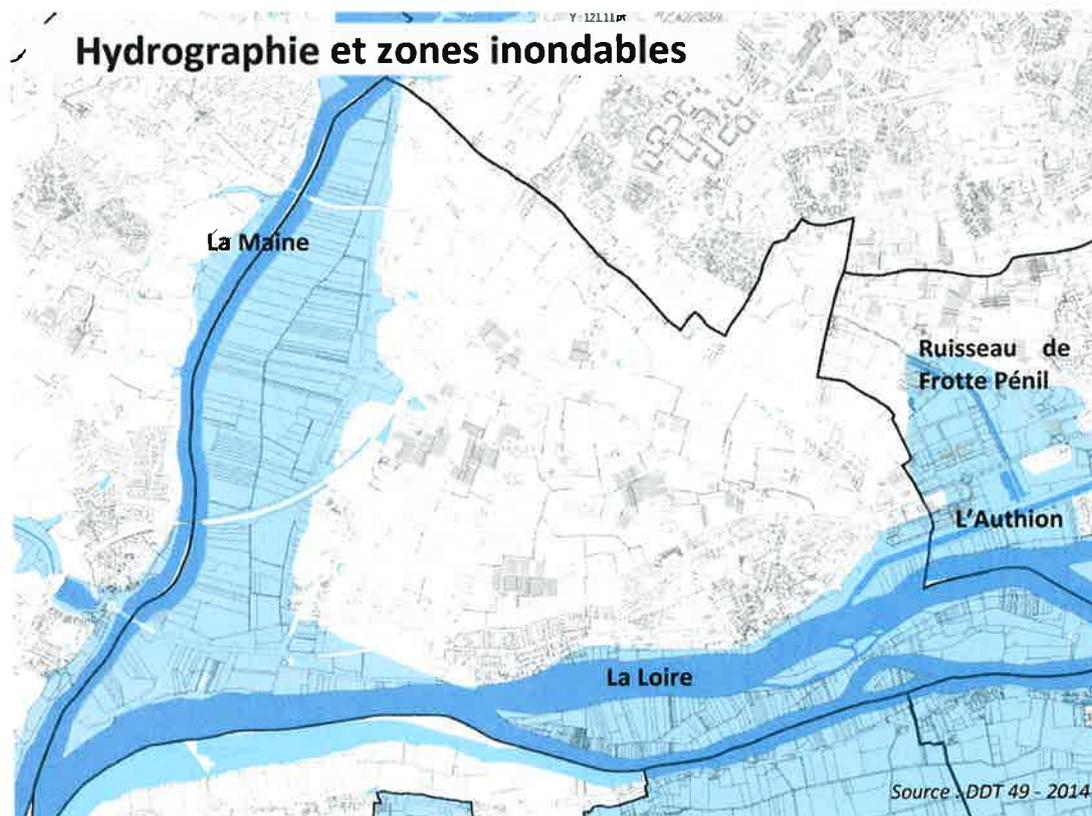
La zone d'étude s'inscrit dans le Massif Armoricaïn, en limite du Bassin Parisien et de la vallée de la Loire. La topographie, comprise entre 0 et 80 mètres d'altitude, résulte pour une grande part de l'histoire géologique de la région, ainsi que de l'influence du réseau hydrographique. L'ensemble du secteur présente une surface relativement plane où de faibles pentes sont observées. Les coteaux environnants (Coteaux de Bouchemaine) sont peu marqués (pentes inférieures à 7%).

Les sols sont principalement constitués de schistes et grès issus de l'Ordovicien. Les vallées de la Maine et de la Loire qui entaillent le socle rocheux sont à l'origine de dépôts alluvionnaires pouvant atteindre une quinzaine de mètres d'épaisseur en couverture du socle.

La zone d'étude est également affectée par des étendues de remblais anthropiques mis en œuvre à différentes époques pour permettre l'extension de la ville d'Angers sur les rives de la Maine.

Hydrographie

Le secteur d'études est bordé par la Maine et la Loire. Il est traversé par le ruisseau de Frotte Pénil sur le secteur horticole des Ponts-de-Cé, qui rejoint ensuite l'Authion au niveau de Fleuryloire et de la zone d'activités de Pierre Vernusson Martine.



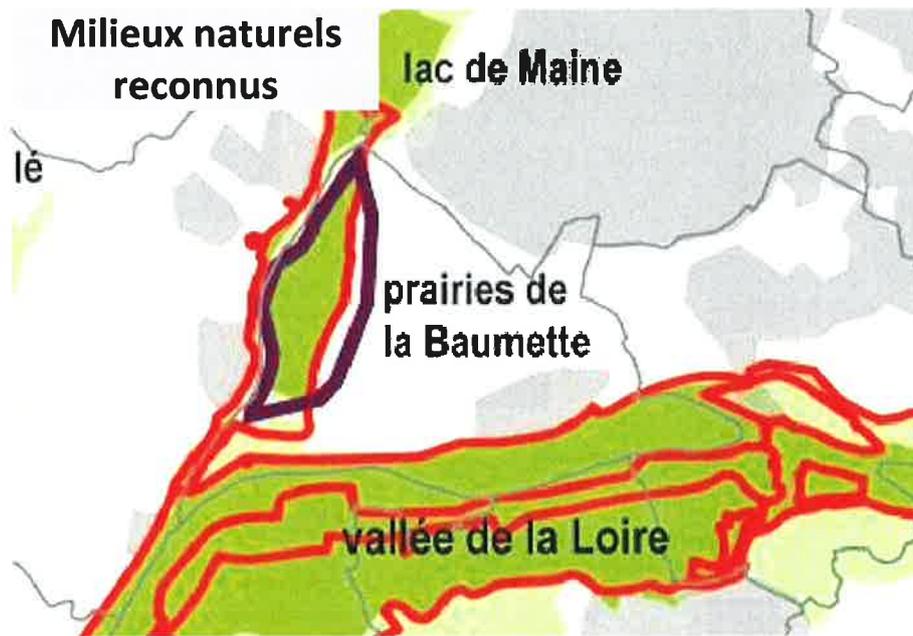
Les espaces situés en arrière des zones d'activités sont potentiellement humides et soumis à un risque d'inondations (cf. carte zones humides)

2. Milieux naturels

Le périmètre d'étude n'est pas compris dans des sites ou milieux d'intérêt reconnus au niveau national ou international.

Il se situe toutefois en limite d'espaces remarquables en termes de biodiversité :

- Sites Natura 2000 : site d'importance communautaire (SIC), zone de protection spéciale (ZPS), zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO)
 - o Vallée de la Loire de Nantes aux Ponts-de-Cé et zones adjacentes (SIC et ZPS)
 - o Basses Vallées angevines, aval de la rivière Mayenne et prairies de la Baumette (SIC et ZPS)
 - o Basses Vallées angevines : marais de Basse Maine, île Saint Aubin (ZICO)
- ZNIEFF : type 1 et 2
 - o Prairie et Rocher de la Baumette
 - o Basses Vallées angevines,
 - o Vallée de la Loire à l'amont de Nantes



© aura - Mars 2012 - source : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



- Zones humides : zone d'importance nationale reconnue à la Convention de RAMSAR et zones humides d'importance majeure (ONZH)
 - o Basses Vallées angevines- Marais de Basse Maine et de Saint Aubin (RAMSAR)
 - o La Loire entre Vienne et Maine (ONZH)
 - o Basses Vallées angevines (ONZH)



Source : DREAL Pays de Loire - 2014

- Prélocalisation des zones humides réalisée par la DREAL
- Zones humides RAMSAR et ONZH

Faune et flore

Des investigations de terrain ont été réalisées par ECE Environnement entre novembre 2008 et octobre 2009 (sur un cycle biologique complet), dans le cadre des études de faisabilités de la Liaison Sud, sur un périmètre défini *autour de la 3ème famille de solution (Petite liaison Sud)*, en contexte péri-urbain (cf. figure ci-après).

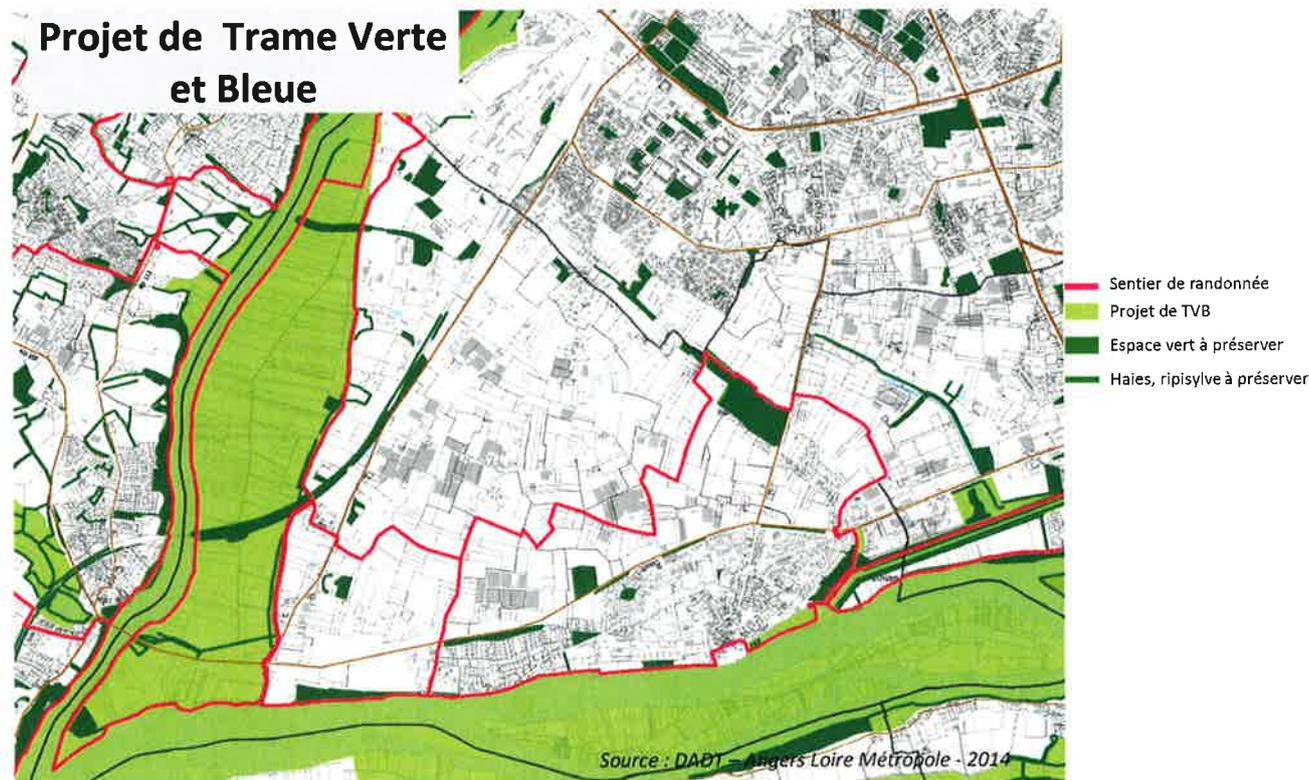
Ces investigations donnent une indication des espèces potentiellement présentes sur les secteurs péri-urbains de la zone d'étude.

Quand bien même le secteur présente des espèces intéressantes, dont certaines sont protégées au niveau national voire européen, il s'agit la plupart du temps d'espèces communes au Maine-et-Loire, dont plusieurs sont commensales à l'homme.

Les espèces observées sur une partie du secteur d'études, mais dont on peut penser qu'elles sont observables sur tout le périmètre, s'accroissent de milieux créés par l'homme.

La trame verte et bleue

Le secteur d'études n'est pas inclus dans les secteurs identifiés dans le projet de la trame verte et bleue élaborée à l'échelle de l'agglomération d'Angers Loire Métropole dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme Communautaire. Il se situe néanmoins en limite d'espaces naturels remarquables (prairies de la Baumette, vallée de la Loire), inscrits dans le réseau Natura 2000 et dans la trame verte et bleue.



Enjeu :

Pas d'enjeux forts en matière de biodiversité

Veille à maintenir les continuités écologiques identifiées limitrophes et veiller à ne pas dégrader la qualité écologique actuelle

3. Analyse paysagère

Entre la ville d'Angers et le point de confluence entre la Maine et la Loire, s'est instauré un espace voué à la production horticole, dont l'imbrication entre les serres, les tunnels et les entrepôts, les champs de fleurs et de plantes en pots, les vergers et les habitations à l'allure ancienne créent un paysage particulier aux ambiances diverses, marquant l'appartenance au monde horticole. De la forme d'un triangle, il est délimité par les pieds de coteau de la Maine et de la Loire à l'Ouest et au Sud, et par une arrête de schiste qui part du rocher de la Baumette pour arriver au lieudit du Moulin Carré (Crête de Frémur). Cette unité se prolonge toutefois vers l'Est, prenant avec l'éloignement des accents plus composites du fait de la pression urbaine. Le relief y est assez plat, s'écoulant en pente douce sur les rives de la Maine et s'arrêtant au pied de la levée de Sainte-Gemmes.

Parmi les demeures plus ou moins anciennes (dont le château du Hutreau et son parc sont particulièrement imposants), un grand nombre de serres viennent ponctuer le territoire, regroupant parfois plusieurs bâtiments. Ces motifs emblématiques ont foisonné à partir des années 1970, date à laquelle la plaine est devenue un centre horticole renommé.

La dispersion sur le territoire du bâti et des serres suscite une fermeture du paysage, nuancée par la présence de champs ouverts parfois entourés de haies. Des haies d'ornement qui viennent séparer l'espace public de l'espace privé contribuent à la fermeture du paysage tout en conservant des fenêtres visuelles au gré des entrées dans les parcelles.

La plaine apparaît comme peu organisée, où les motifs des activités horticoles, les serres, les zones de logistique et de stockage, les parkings, se juxtaposent les uns aux autres dans une ambiance confuse, mais cependant très dynamique.

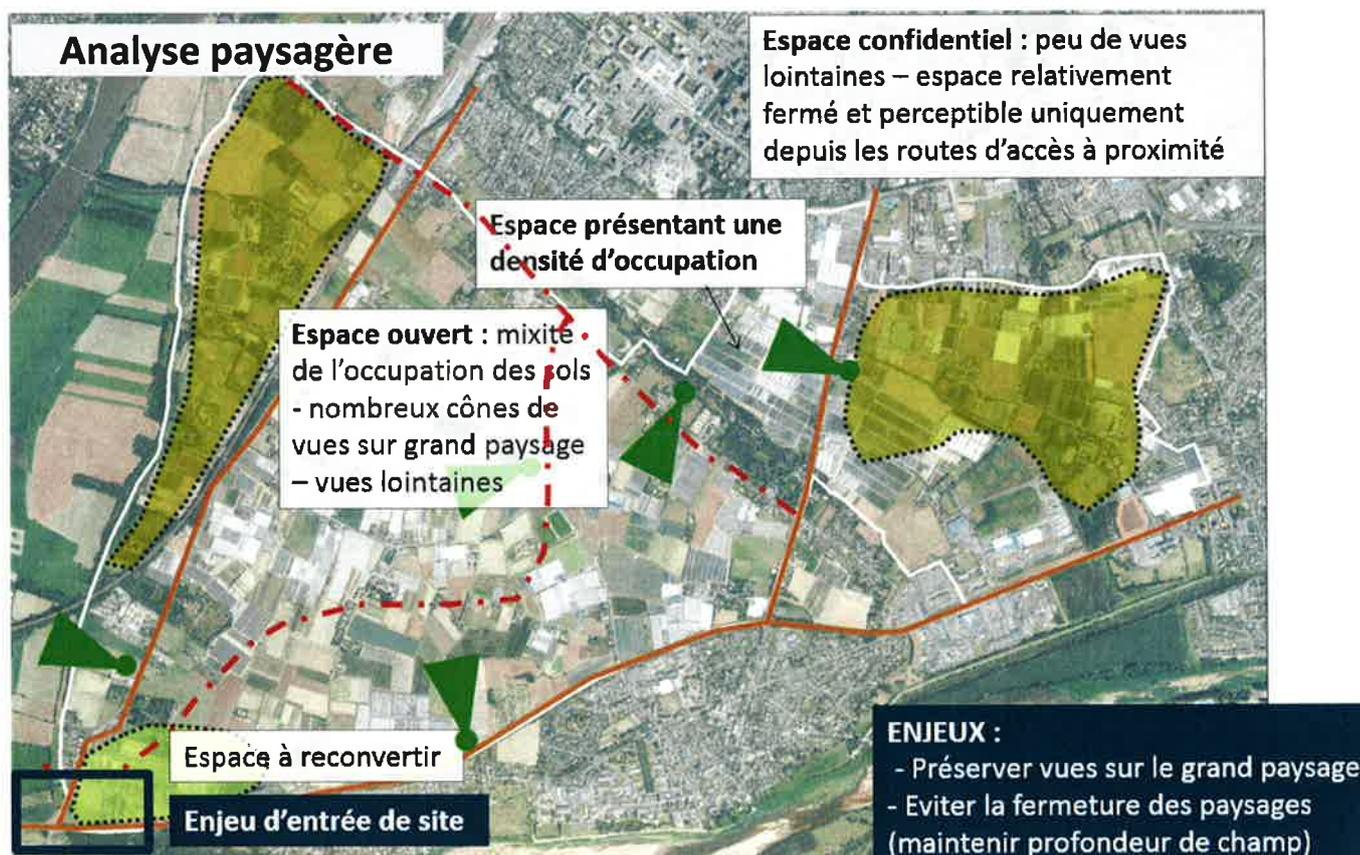
En l'absence de relief, les motifs horticoles interviennent fortement dans les perceptions et fonctionnent comme des points d'appel dans la plaine, sans cependant participer réellement d'un rôle de repère, compte tenu de la ressemblance de ces motifs.

Les routes sont globalement de petit gabarit, seules deux d'entre elles ont un dimensionnement plus large et permettent de passer du centre d'Angers à la rive droite de la Loire, traversant ce secteur horticole. Sinon, les rues y sont étroites, souvent sinueuses ou à angle droit, et il n'est pas toujours aisé de savoir où l'on est, d'autant plus que le relief est très peu marqué. La voie SNCF joue également le rôle de rupture paysagère marquée par une importante végétalisation, et conditionne les passages de part et d'autres de son tracé. Quelques points hauts permettent des vues plus larges sur ce paysage mais qui restent fortement conditionnées par la présence de bâti et de haies structurantes qui jouent le rôle d'écran ou de cadre visuel.

Trois espaces peuvent être distingués sur la zone :

- Un espace plutôt confidentiel, situé au sud du Chemin des Trois paroisses et à l'Est de la route d'Angers. Il correspond à la partie de la zone d'études localisée sur les Ponts-de-Cé. Cet espace est relativement fermé et perceptible uniquement depuis les voies de dessertes alentours. Il propose aux visiteurs peu de vues lointaines. Un autre espace confidentiel est également identifié à l'Ouest de la voie ferrée, limité par des haies arbustives occultant les vues sur les prairies de la Baumette et le Coteau de Bouchemaine depuis la RD 411.

- Un espace présentant une densité d'occupation de serres supérieure au reste de la zone. Il s'agit du secteur situé au nord de Sainte-Gemmes-sur-Loire, le long de la Route d'Angers, entre le parc du Hutreau et la limite de la ville d'Angers. Cette occupation optimisée de l'espace donne un caractère très actif au site.
- Un espace ouvert, comprenant la majeure partie de la plaine horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire comprise entre la Crête de Frémur, la RD 411, la Route d'Angers et la RD 112. On y observe une mixité dans l'occupation des sols (horticulture, maraichage, pâturage, etc.). On recense alors de nombreux cônes de vues sur le grand paysage, notamment sur le Val de Loire UNESCO.



Source : DADT – Angers Loire Métropole - 2014

Enjeu :

Les enjeux sur ce secteur sont alors de préserver les vues sur le grand paysage et d'éviter la fermeture des paysages, pour maintenir la profondeur de champ visuel.

Le patrimoine reconnu

Les sites inscrits et classés

Le secteur d'étude est couvert pour une petite partie Ouest par le site inscrit « Rive et Confluence de la Maine et de la Loire ».

L'inscription d'un monument naturel ou d'un site de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque sur la liste des monuments naturels du ou des départements au(x) quel(s) il appartient constitue la reconnaissance de l'intérêt de celui-ci, dont l'évolution demande une vigilance toute particulière.

Par ailleurs, le secteur d'étude est situé à proximité du site Classé de la Confluence Maine Loire. Cette protection forte est destinée à conserver les sites d'une valeur patrimoniale exceptionnelle ou remarquable.

Les monuments historiques et le patrimoine archéologique

Le territoire communal dispose de monuments historiques et de vestiges archéologiques, localisés en partie Nord-Est de la commune.

Sont ainsi classés au titre des Monuments Historiques, et disposent d'un périmètre de protection de 500 mètres autour des monuments historiques classés :

- Château sur la commune des Ponts de Cé, classé sur la liste de 1862,
- Ancien Prieuré de la Baumette : bâtiments et jardins, arrêté du 4 octobre 1946 sur la commune d'Angers,

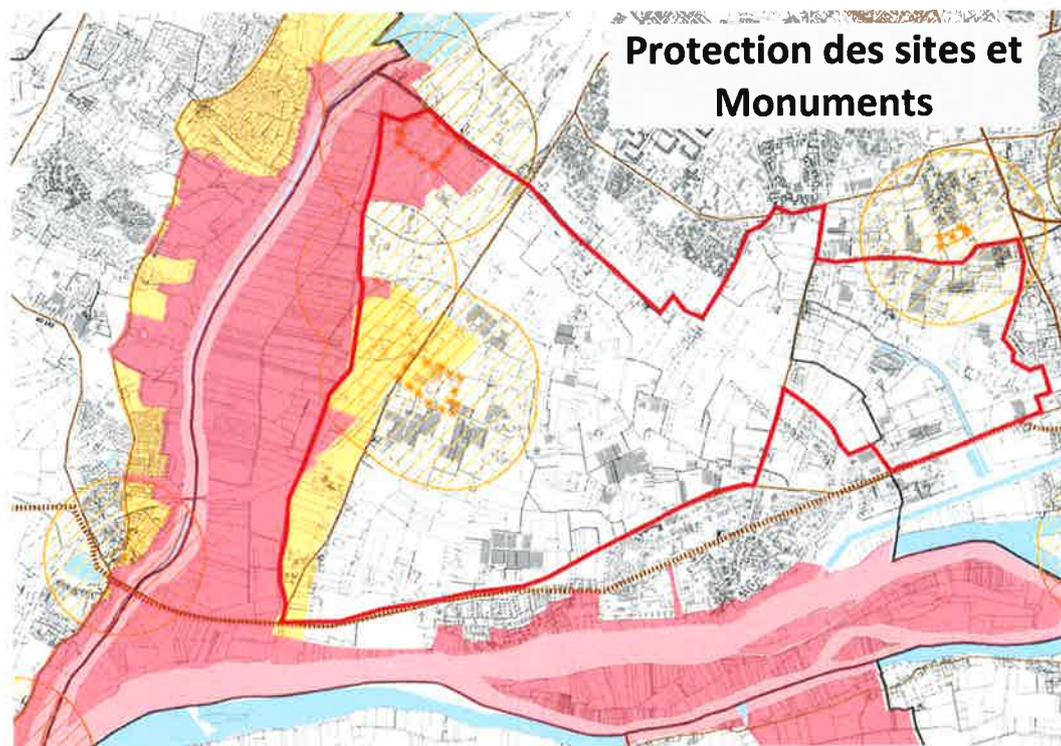
Dans ce rayon, toutes les modifications de l'aspect extérieur des immeubles (façades, couvertures) et les travaux qui modifient les lieux extérieurs (piscines, murs, extension d'un bâtiment) nécessitent l'approbation de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

L'objectif est de protéger la relation entre un édifice et son environnement. Une attention particulière est portée à la qualité des interventions (façades, toitures, matériaux), au soin du traitement des sols, au mobilier urbain, à l'éclairage, etc.

Sont également inscrits au titre des Monuments Historiques les édifices suivants :

- Église : en totalité à l'exclusion de la nef moderne, arrêté du 2 novembre 1972,
- Domaine de Châteaubriant, arrêté du 10 mars 1988 : (façades et toitures de la maison, de l'ensemble des communs, l'ancienne chapelle, en totalité, la grille fermant la cour d'honneur, en totalité, le pavillon octogone de la terrasse, en totalité, la glacière et le temple péripète qui la couronne, en totalité, l'ensemble du parc et des jardins y compris les murs de clôture et les portails de ferronnerie).
- Le Logis du Manoir de Belligan en totalité, arrêté du 6 juin 1988,
- Château du Petit Serrant : façades et toitures des communs et du château, arrêté du 17 février 1989 (situé sur la commune de Bouchemaine).

La commune est également riche en vestiges archéologiques témoin d'une occupation gallo-romaine. Ces vestiges ont été classés au titre des Monuments Historiques par arrêté du 4 novembre 1975. Ces vestiges sont localisés en « zones de sensibilité archéologique ». Ces zones sont identifiées à titre d'information. Dans le cadre de la loi et de la réglementation sur l'archéologie préventive (cf. Code du patrimoine, Livre V), ces zones de sensibilité ont vocation, à terme, à être déclarées en tant que zones de présomption, par arrêté du Préfet de Région et à entraîner une saisine administrative obligatoire pour tous les projets d'aménagement. Ces dernières sont donc susceptibles de faire l'objet d'une prescription d'opération d'archéologie préventive (diagnostic, voire fouille).



Source : Merimée – DREAL Pays de Loire - 2014



Périmètre site classé



Sites inscrits au titre des rives de la
Maine et de la Loire et Confluence



Sites classés au titre des rives de la
Maine et de la Loire et Confluence

Patrimoine mondial de l'Unesco

La commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire fait partie du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Le Val de Loire entre Sully sur- Loire et Chalonnes ».

L'inscription sur la liste du patrimoine mondial n'entraîne pas de contrainte réglementaire nouvelle, mais elle doit inciter citoyens et collectivités à prendre conscience de l'importance de la préservation de ce patrimoine.

Le secteur d'études est situé dans la zone tampon de ce périmètre.

Les sites inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO bénéficient également de l'élaboration et de la mise en œuvre de plans de gestion qui définissent des mesures de préservation et des mécanismes de suivi adéquats. Parmi les actions définies dans le Plan de Gestion du Val de Loire UNESCO, une action porte plus particulièrement sur la préservation des paysages jardinés liés aux cultures spécialisées.

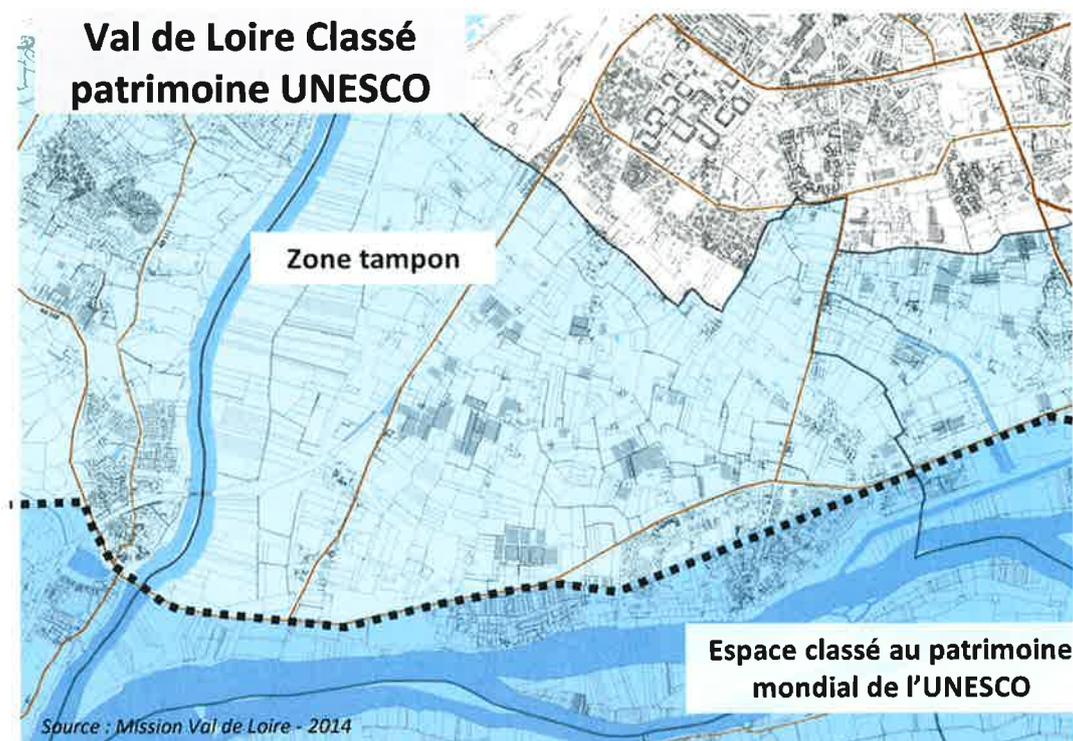
Le diagnostic de ce document fait mention des menaces qui pèsent sur ces secteurs :

- L'évolution des filières agricoles, avec la diminution importante des cultures spécifiques du val de Loire au profit des grandes cultures (céréales, colza). Elle génère une modification profonde des paysages agricoles, conduisant à une simplification et une banalisation de ces derniers : apparition de cultures très courantes (maïs), agrandissement du parcellaire, disparition des haies brise-vent et du bocage.
- La tendance à l'intensification des pratiques culturales et l'apparition de serres aux dimensions de plus en plus importantes, conduisant à une industrialisation et une urbanisation des paysages agraires traditionnels, l'équipement en réseaux viaires et en voiries préfigurant et facilitant par ailleurs les extensions urbaines futures de la ville limitrophe.
- les extensions urbaines des grandes agglomérations mais aussi des bourgs ou villages de taille plus modeste et sont de ce fait soumis à une pression foncière particulièrement importante.

Progressivement, l'espace urbain gagne sur ces derniers, menaçant l'intégrité des paysages ruraux (destruction d'un parcellaire agricole cohérent, réduction de la superficie des terres cultivées) et leur diversité (disparition des vergers, des cultures maraîchères, des vignes). Ces cultures se retrouvent alors souvent imbriquées dans un tissu bâti plus ou moins lâche dans lequel ils n'apparaissent plus que sous la forme de parcelles éparses, relictuelles, au maillage sans unité ni cohérence apparentes. »

Ainsi, le Plan de Gestion préconise de :

- Préserver le foncier agricole de la pression périurbaine dans le cadre des documents d'urbanisme : dans les SCOT, inscrire dans le PADD le principe de la préservation des ceintures agricoles périurbaines, les localiser dans les documents graphiques, et inclure des prescriptions adaptées dans les documents d'orientations générales (DOG) ; dans les documents d'urbanisme communaux, classer les secteurs concernés en zone agricole (PLU) ou inconstructibles (carte communale).
- Protéger réglementairement les secteurs agricoles les plus sensibles en instituant des Zones Agricoles Protégées (ZAP - article L.122-2 du code rural).
- Soutenir les filières agricoles en difficultés, par la mise en place d'aides spécifiques.
- Favoriser le maintien d'une agriculture périurbaine, en soutenant le développement de la vente directe et des circuits courts de distribution.
- Favoriser l'insertion visuelle des serres, tunnels et paillages plastique dans le paysage, en élaborant une fiche technique et en menant des actions de sensibilisation



Enjeu :

Vigilance quant au développement de serres : possible atteinte au paysage – avoir un encadrement règlementaire.

Maintien de certains cônes de vues sur la vallée (inconstructibilité ?) - Attention à ne pas fermer le paysage

4. Occupation du sol / foncier

Organisation de l'espace

Les terres alluviales de la Loire font de l'Anjou un site exceptionnel qui voit se développer depuis des siècles une tradition de culture, d'horticulture, et de pépinières. Ainsi sur Sainte-Gemmes-sur-Loire, les sols sont des sols alluviaux, de texture variable selon l'endroit, souvent très filtrants. Le caractère inondable des basses vallées est un élément prépondérant de leur mise en valeur, avec une utilisation principale en prairies naturelles (prairies de la Baumette).

Ainsi, le secteur d'étude concentre majoritairement des exploitations spécialisées en horticulture, maraîchage, productions de plants et semences, pépinières.

Du fait de sa position aux portes de l'agglomération angevine, il a cependant par le passé fait l'objet d'amputations successives, correspondant aux boulevards sud d'Angers.

La spécificité de la zone horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire réside dans la concentration et le haut niveau des structures de production, ainsi que dans les infrastructures communes existant sur le secteur (réseaux d'eau d'irrigation, gaz, ...). Les équipements liés à ces filières de production sont souvent importants, que ce soit au niveau de chaque entité de production, ou au niveau des infrastructures collectives. Ainsi existe-t-il sur l'ensemble de la commune de Sainte Gemmes sur Loire un réseau d'adduction d'eau communal pour l'irrigation (distinct du réseau d'eau potable) avec une station de pompage sur la Loire située à proximité du lieu-dit l'Hermitage. Ce réseau dessert la quasi totalité des structures situées sur Sainte-Gemmes-sur-Loire. D'autre part, le réseau de gaz est également développé permettant l'utilisation du gaz pour le chauffage des serres. Le réseau de voirie secondaire est également adapté à la circulation de poids lourds de façon importante.

Les productions maraîchères et les pépinières se font essentiellement en pleine terre, sur les terrains des terrasses alluviales de la Loire, avec des pratiques importantes d'irrigation.

Urbanisation

Le secteur d'études comprend un certain nombre de constructions issues notamment du mitage observé dans le secteur dans les années 1970. Aujourd'hui on peut estimer que la majeure partie des habitations présentes sont sans lien avec l'activité agricole existante même si l'implantation de nouveaux sièges d'exploitation s'observe encore dans ce secteur.

Du fait de sa position aux portes de l'agglomération angevine, ce secteur a par le passé fait l'objet d'amputations successives, correspondant aux boulevards sud d'Angers.

Quelques projets d'urbanisation sont prévus, en confortement des franges urbaines actuelles (Grandes Maisons sur les Ponts-de-Cé, Jolivetterie sur Sainte-Gemmes-sur-Loire), mais ne sont pas de nature aujourd'hui à porter atteinte au caractère agricole de la zone.

5. Urbanisme et déplacements

Urbanisme

Le secteur horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire - Les Ponts-de-Cé dispose d'un emplacement stratégique dans l'agglomération, au sud de la ville d'Angers, car pouvant représenter un espace de développement urbain de la ville.

Les documents de planification actuellement en vigueur sur le territoire précisent sa vocation et son devenir :

- Le PLU Sud-Ouest a classé l'espace horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire en secteur Ajb, lequel est dédié aux activités horticoles, en encadrant les conditions de constructions, notamment autres que les bâtiments d'exploitation, dans ce secteur. Le secteur horticole des Ponts-de-Cé est classé dans le PLU communal en secteur Aja, lequel est également dédié aux activités horticole mais dans lequel les constructions à usage d'habitation des exploitants sont autorisées sans conditions.
- Le SCOT du Pôle Métropolitain Loire Angers identifie ce secteur comme un espace « d'agriculture périurbaine représentant un enjeu économique et social et participant à l'identité du territoire. (...) Les sites de production spécialisée en rives de Loire sont stratégiques et préservées ». Le SCoT affiche donc la volonté politique de conserver un espace de production spécialisé au sud de la ville d'Angers.

Le PLU Communautaire actuellement en cours d'élaboration à l'échelle de l'agglomération affiche, dans son projet de développement (PADD), son ambition agricole en caractérisant « l'agriculture périurbaine dynamique » comme « force pour l'économie de notre territoire et la qualité des espaces ». Ainsi une des orientations du projet de territoire est de « préserver les exploitations et les espaces agricoles, terres productives et diversifiées ». Le secteur horticole de Sainte-Gemmes-sur-Loire – Les Ponts-de-Cé est clairement identifié comme espace dont la vocation doit être pérennisée à long terme.

Déplacements

Des infrastructures structurantes

Le fonctionnement et l'organisation de la vallée de la Loire sont marqués par des infrastructures qui desservent plusieurs objectifs. Les levées principales sont des routes sur digue hautes, larges ; elles permettent d'une part la protection des territoires situés à proximité de la Loire et potentiellement soumis aux inondations lors des crues, d'autre part le passage au-dessus des bras de la Loire.

Les levées secondaires sont nombreuses, souvent parallèles à la Loire et soulignées par une urbanisation ancienne. Elles protègent les constructions bien qu'elles soient submersibles du fait de leur volume, peu élevé et peu large, et facilitent l'accès au fleuve.

Les ponts sont peu nombreux, ils permettent le passage d'une rive à l'autre du fleuve et constituent de ce fait un nœud important de circulation et d'échange.

Aux abords de la zone

Le secteur horticole est desservi par trois axes structurants :

- La RD 411 reliant Angers à Bouchemaine dans sa partie Ouest ;
- La Route d'Angers reliant Angers à Sainte-Gemmes-sur-Loire au sein du secteur ;
- La RD 112 reliant les Ponts-de-Cé à Bouchemaine en limite sud de la zone.

La partie Ouest du secteur, sur les Ponts-de-Cé, est desservie également par le chemin des Trois Paroisses (reliant la rue David d'Angers à la route d'Angers), et par la route de Pouillé.

Diagnostic du pôle végétal spécialisé

Territoire Ste Gemmes-sur-Loire,
Les Ponts-de-Cé

VOLET 2 DIAGNOSTIC AGRICOLE



Septembre 2014

Sommaire

| | |
|---|----|
| 1. INTRODUCTION | 3 |
| 2. LE PERIMETRE D'ETUDE..... | 5 |
| 3. LE POLE VEGETAL | 6 |
| 4. LES ENTREPRISES DU PERIMETRE D'ETUDE | 8 |
| 4.1. Les activités des entreprises | 8 |
| 4.2. La taille des entreprises..... | 9 |
| 5. ESPACE DE PRODUCTION | 10 |
| 6. LE FONCIER | 12 |
| 7. OUTILS ET MOYENS DE PRODUCTION | 13 |
| 7.1. L'eau, le climat et les sols | 13 |
| 7.2. Energie | 15 |
| 7.3. Installations et équipements | 16 |
| 7.4. Transport – logistique | 16 |
| 8. L'EMPLOI | 17 |
| 9. ECONOMIE DES ENTREPRISES | 19 |
| 9.1. Chiffres d'affaires des entreprises | 19 |
| 9.2. Conjoncture économique | 19 |
| 9.3. Stratégies économiques des entreprises en maraîchage | 20 |
| 9.4. Stratégies économiques des entreprises en horticulture/pépinière | 20 |
| 9.5. Enjeux à relever | 24 |
| 10. INSTALLATION - TRANSMISSION..... | 25 |
| 11. ENJEUX ET PERSPECTIVES..... | 26 |
| 11.1. Pour les professionnels, une zone aux nombreux atouts | 26 |
| 11.2. Mais des faiblesses à prendre en compte | 27 |
| 11.3. Des pistes de travail | 28 |

1. INTRODUCTION

La zone horticole et maraîchère de Sainte-Gemmes-sur-Loire/Les Ponts-de-Cé, est le principal pôle végétal spécialisé à l'échelle de l'agglomération d'Angers Loire Métropole. Cette zone a été reconnue comme site à préserver par la Charte Foncière de l'Anjou en 2006, protection réaffirmée récemment par le SCOT du Pays Loire Angers (2011).

Ce territoire original par sa vocation, son ambiance paysagère et sa situation géographique aux portes de la ville, est un espace stratégique et structurant tant pour les filières végétales que pour la ville.

En raison des fortes pressions foncières qui s'y exercent, des incertitudes demeurent quant à l'intégrité territoriale de la zone à long terme, et ce malgré le report du projet de la liaison sud. Le devenir de la zone horticole conditionne, de manière plus ou moins immédiate, les investissements des entreprises, les aménagements des collectivités et par-là même le niveau de protection à mettre en œuvre sur ce territoire. Une lisibilité sur un pas de temps supérieur à la durée de vie des documents d'urbanisme avant révision est un besoin exprimé par les acteurs et décideurs locaux.

L'étude a pour objectif d'éclairer les décideurs et la profession agricole quant aux orientations et au projet de territoire à mettre en œuvre sur la zone horticole et maraîchère de Sainte-Gemmes-sur-Loire/Les Ponts-de-Cé pour les deux prochaines décennies.

Pour cela l'étude comporte:

- Un diagnostic multicritères du territoire visant à mettre en évidence les problématiques et les enjeux spatiaux et socio-économiques (approche économique des filières du pôle végétal, de la pression urbaine et spéculative, des aspects paysagers et environnementaux....)
- Une démarche prospective visant à dresser différents scénarii de l'avenir de l'activité économique de la zone à l'appui d'une analyse multicritères
- Un projet agricole et de territoire



Le diagnostic agricole est composé de deux volets:

- Une analyse agricole réalisée par la Chambre d'agriculture. Elle comporte :
 - un état des lieux établi à partir de l'observatoire foncier agricole, complété par des données relatives à l'occupation du sol et aux entreprises. Pour ce faire tous les chefs d'exploitation en production spéciale ont été rencontrés individuellement, ainsi que des organismes tels que le Bureau Horticole Régional (BHR), Végépolys, Floriloire ...
- Une analyse paysagère et urbaine réalisée par Angers Loire Métropole. Elle comporte :
 - une synthèse des enjeux territoriaux liés au développement urbain, au paysage (Vallée de la Loire, site UNESCO ...) et à l'environnement. Elle est finalisée à partir des études existantes, (notamment les études thématiques du SCOT et PLU).

Les enjeux agricoles et urbains sont interdépendants, aussi les deux analyses s'alimentent et s'enrichissent mutuellement (regards croisés).

Le présent diagnostic a été présenté au comité de pilotage le 13 janvier 2014 et aux horticulteurs de la zone le 26 février 2014.

2. LE PERIMETRE D'ETUDE

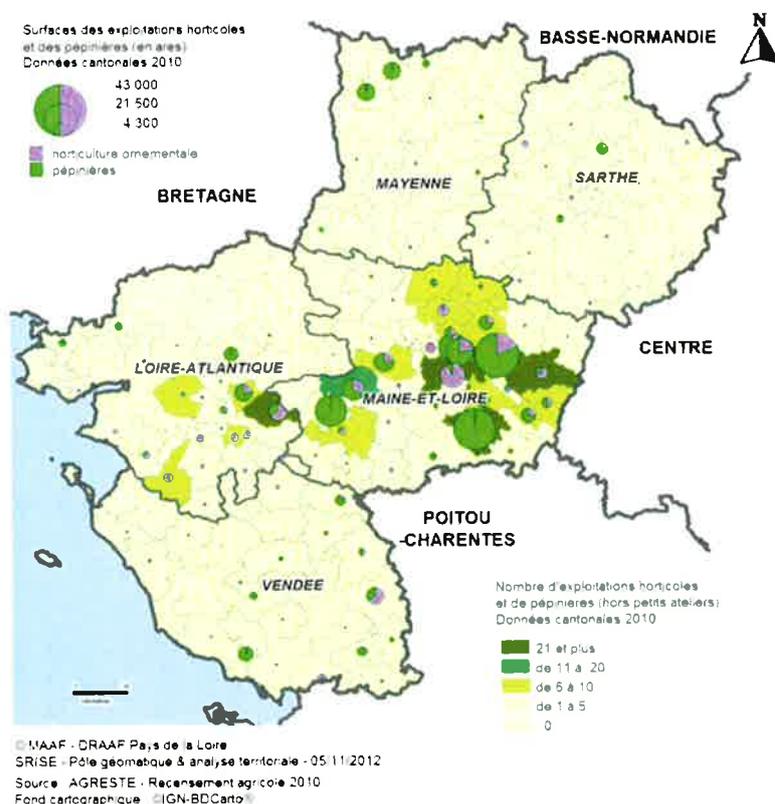
Le périmètre d'étude couvre pour partie le territoire de Ste Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé.



3. LE POLE VEGETAL

La région des Pays de la Loire occupe une place majeure dans la filière du végétal, ce qui lui vaut d'être reconnue **pôle de compétitivité à vocation mondiale**. Elle occupe le **1^{er} rang national pour l'horticulture et pépinière**, pour la production de pommes, pour les plantes médicinales, pour la production de champignons, et elle constitue le 3^{ème} vignoble Français. Au sein de la région, **le Maine-et-Loire est un département leader avec 50% des horticulteurs et les 3/4 des pépiniéristes**.

Les exploitations d'horticulture ornementale et de pépinière en région Pays de la Loire (hors petits ateliers)



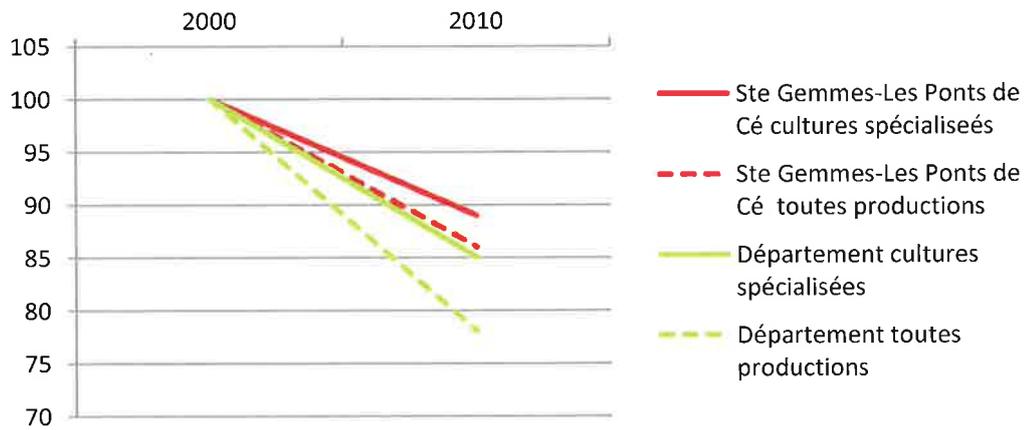
L'horticulture ornementale et la pépinière représentent 3449 ha en Pays de la Loire. La production se localise essentiellement en Maine-et-Loire (2/3 des surfaces régionales) et en région nantaise dont la spécialité est le muguet. La région dispose d'une très large gamme de production : fleurs et feuillages coupés, la bulbiculture (spécificité Maine-et-Loire), les plantes en pots, à massifs, les vivaces, les aromatiques, les rosiers, les arbres et arbustes d'ornement ou fruitiers. La production régionale totalise 19% du chiffre d'affaires horticole. Un dixième de la production est exporté.

La région compte 550 exploitations d'horticulture et de pépinière (dont 305 en Maine-et-Loire). Entre 2000 et 2010, malgré une baisse du nombre des exploitations horticoles et pépinières, le chiffre d'affaires horticole est demeuré constant.

Les filières végétales spécialisées se sont fortement restructurées au cours des deux dernières décennies, à l'instar des autres filières agricoles. En Maine-et-Loire, plus d'une exploitation sur deux a disparu entre 1988 et 2010. Cette évolution s'accompagne d'une concentration des moyens de production. Entre 2000 et 2010, alors que le nombre d'exploitations horticoles et maraîchères recule de 15%, les surfaces de production progressent de 9%.

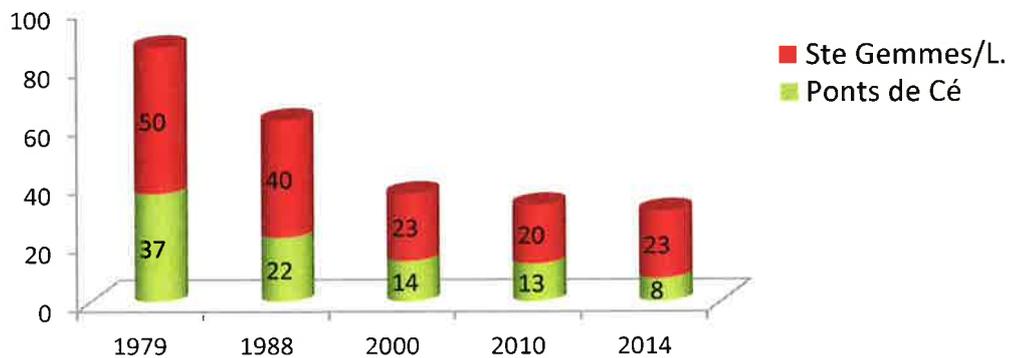
A l'échelle des communes de Ste Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé, la baisse du nombre des entreprises professionnelles en production végétale spécialisée a été moindre comparativement à l'ensemble des exploitations professionnelles toutes productions confondues. Sur ces deux communes, le nombre d'entreprises horticoles et maraîchères est resté relativement stable au cours des 15 dernières années.

Evolution du nombre d'exploitations (base 100 en 2000)



Source : RGA 2000 et 2010

Evolution du nombre d'exploitations en végétal spécialisé sur les communes de Ste Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé



Source : RGA et CA49 - 2013

A l'échelle du Pôle Métropolitain Loire Angers (66 communes), les productions horticoles et maraîchères représentent **37% du chiffre d'affaires de l'agriculture**, occupent **3% de la surface agricole** et concentrent l'essentiel des emplois salariés permanents.

La filière végétale spécialisée très ancrée dans la région angevine bénéficie d'un réseau d'acteurs dans le domaine de la recherche, la formation, l'innovation, la commercialisation et la logistique.

| | | |
|----------------------------|-------------------|-----------------|
| Bureau Horticole Régional | INRA | Floriloire |
| Union Horticole de l'Anjou | Végépolys | Fleuron d'Anjou |
| Agrocampus | Pante & Cité | Uni'T |
| Chambre d'agriculture | Lycées Horticoles | ... |

4. LES ENTREPRISES DU PERIMETRE D'ETUDE

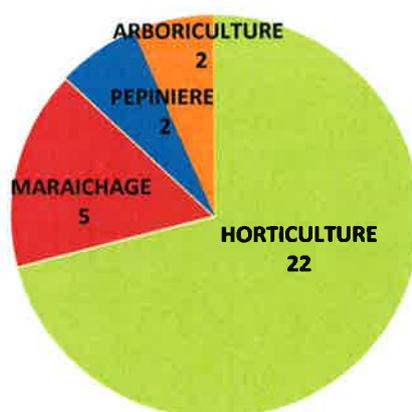
4.1. Les activités des entreprises

De par la concentration du nombre d'entreprises, le site de Ste Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé constitue un espace unique en France.

Au total, 38 exploitations professionnelles mettent en valeur des terres dans le périmètre d'étude :

- 33 exploitations y ont leur siège d'activité,
- 31 exploitations ont une activité de production végétale spécialisée,
- 7 exploitations sur 10 ont une activité horticole

Nombre d'entreprises par production



Source : CA 49-2013

Les entreprises s'étant progressivement spécialisées, la mixité des productions concerne peu d'entreprises aujourd'hui. A noter que 6 entreprises ont également des grandes cultures, sur des parcelles qui participent à la rotation des cultures spécialisées, ou qui constituent une « réserve foncière ».

A l'échelle de la zone, les entreprises offrent une gamme très large de produits.

4.1.1. Horticulture

La production de plantes à massifs et en pots prédomine :

- plantes à massifs et plantes en pots (17 Ets)
- fleurs coupées (3 Ets)
- plantes aromatiques et médicinales (2 Ets)
- plants potagers (6 Ets)
- hortensias (3 Ets)



4.1.2. Pépinière

L'activité pépinière est concentrée dans 3 exploitations dont la principale est l'entreprise Minier avec 80% des surfaces en production.

4.1.3. Maraîchage

Activité dominante jusque dans les années 70, elle est pratiquée actuellement par 5 exploitations. Cette filière connaît aujourd'hui un développement en lien avec la proximité de la ville-centre.

4.1.4. Arboriculture

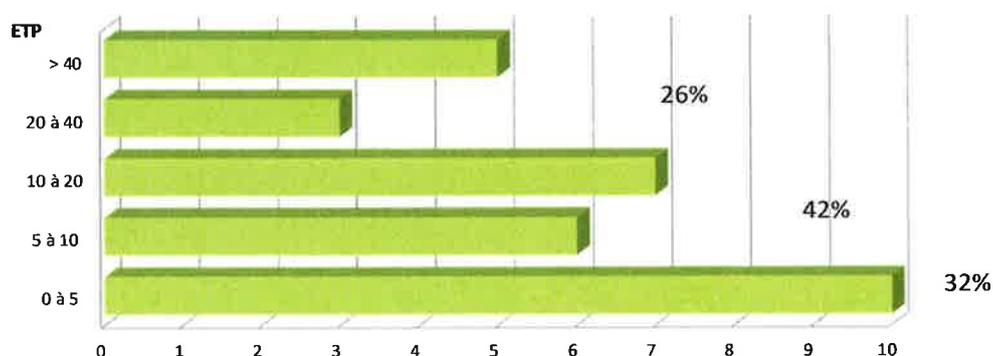
L'arboriculture implantée également de longue date sur le secteur, est le fait d'une seule entreprise spécialisée aujourd'hui. Elle est également la production complémentaire d'un maraîcher qui commercialise en vente directe.

4.2. La taille des entreprises

Les entreprises du territoire sont essentiellement des exploitations de type familial. En lien notamment avec la diversité des productions, ces entreprises sont de taille très hétérogène. En horticulture, la surface moyenne est de 5,6 hectares, elle varie de 1 à 20 hectares. Plus que par leur surface, la dimension des exploitations s'apprécie avant tout par leur nombre d'emplois ou leur chiffre d'affaires.

Les entreprises dites de taille moyenne (5 à 20 salariés) sont majoritaires. Les entreprises de grande de taille (>20 salariés) emploient jusqu'à 80 salariés pour les plus importantes d'entre elles. Comparativement au niveau national, les entreprises de la région sont de taille importante.

Répartition des entreprises selon le nombre d'emplois salariés (Equivalent Temps Plein)



Source : CA 49-2013

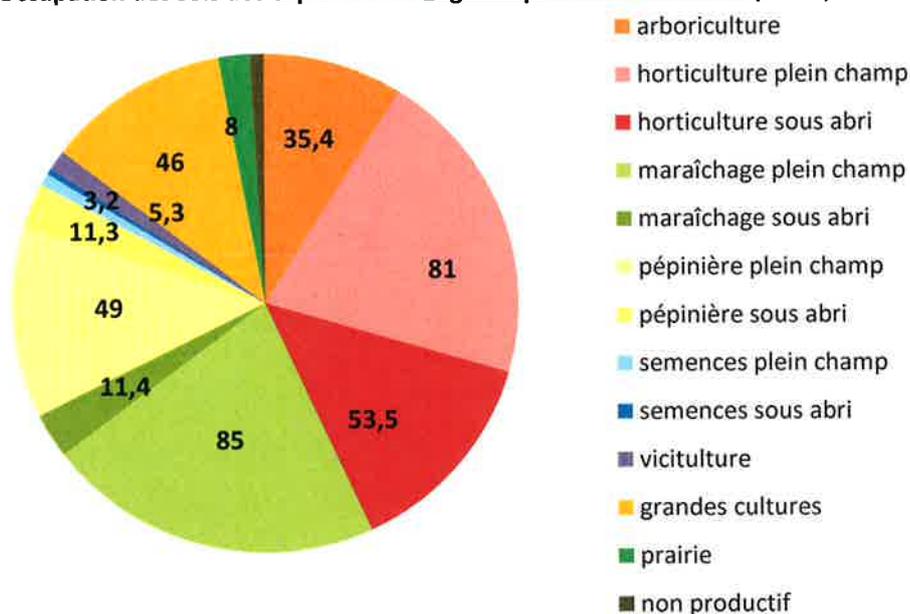
5. ESPACE DE PRODUCTION

Les espaces agricoles et naturels couvrent 600 hectares sur la zone d'étude. 540 hectares sont valorisés par des exploitations professionnelles.

Les productions végétales spécialisées sont fortement ancrées sur ce territoire. 510 ha sont détenus par des exploitations en production végétale spécialisée, dont :

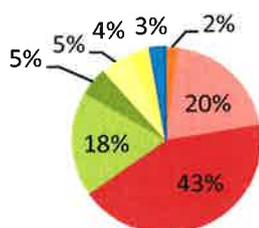
| | |
|-----------------|-------------------------------------|
| ▲ Horticulture | 150 ha (1/3 des surfaces végétales) |
| ▲ Maraîchage | 100 ha |
| ▲ Pépinière | 70 ha |
| ▲ Arboriculture | 35 ha |

Occupation des sols des exploitations végétal spécialisé sur la zone (en ha)



Source : CA 49-2013

Surface agricole pondérée



La surface pondérée des productions (surface corrigée par un coefficient qui détermine pour chaque production la surface minimum pour s'installer) permet de donner une « valeur économique » de l'espace. Sur cette base de pondération, l'horticulture représente de manière théorique 73% de la SAU.

La Charte foncière de l'Anjou

Signée en 2006, elle identifie à l'échelle de la vallée de l'Authion, entre Angers et Saumur, les sites d'intérêt pour le maintien et le développement des productions végétales spécialisées. Le site de Ste Gemmes/Loire-Les Ponts-de-Cé est reconnu dans cette charte comme site à conforter et à pérenniser.

Le Scot approuvé en 2011, confirme la vocation du site et l'objectif de préservation du pôle végétal sud d'Angers. Cette orientation devra trouver une traduction réglementaire dans le Plan local d'urbanisme communautaire en cours.

6. LE FONCIER

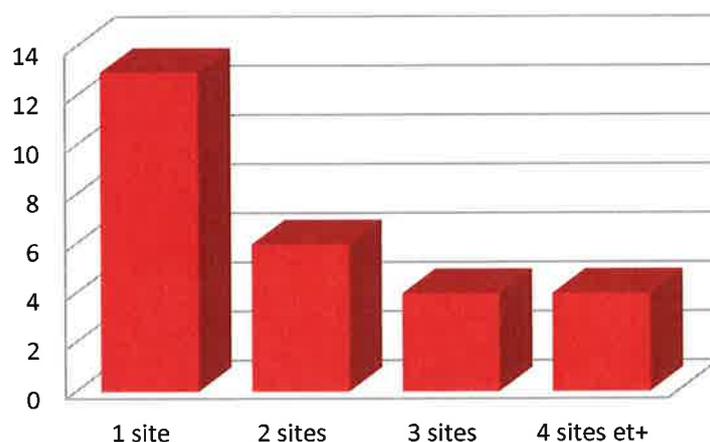
Le foncier est fréquemment au cœur des enjeux économiques tant il conditionne le développement et la compétitivité des entreprises. Face à une conjoncture difficile, les nouvelles mises en cultures sont actuellement freinées. Seuls 3 producteurs ont un besoin d'agrandissement.

A l'échelle de la zone, des terres sous exploitées (friches, prairies...) représentent un potentiel de développement des productions, potentiel qui est essentiel pour assurer la pérennité des entreprises et plus globalement celle du pôle végétal sur ce site. Le foncier « mobilisable » apparaît comme un des atouts de la zone sur le long terme.

Toutefois, le morcellement parcellaire qui caractérise le secteur, reste dans certains cas un frein à l'agrandissement ou à la restructuration. Actuellement plus d'une exploitation sur deux est multi-sites.

Par ailleurs, si 10 entreprises détiennent une réserve foncière pour assurer leur extension, ces réserves sont rarement contigües au noyau foncier principal.

Répartition des entreprises selon le nombre de sites de production



Source : CA 49-2013

La maîtrise et la gestion du foncier constituent donc un enjeu d'importance pour :

- améliorer la compétitivité des exploitations (réduire les charges de structure, rationaliser l'organisation du travail, optimiser les investissements),
- assurer le développement des entreprises,
- favoriser la transmission des entreprises,
- privilégier un usage productif du foncier lié au végétal spécialisé,
- freiner la spéculation,
- maîtriser les coûts du foncier, qui impactent la capacité d'investissement des exploitations.

7. OUTILS ET MOYENS DE PRODUCTION

7.1. L'eau, le climat et les sols

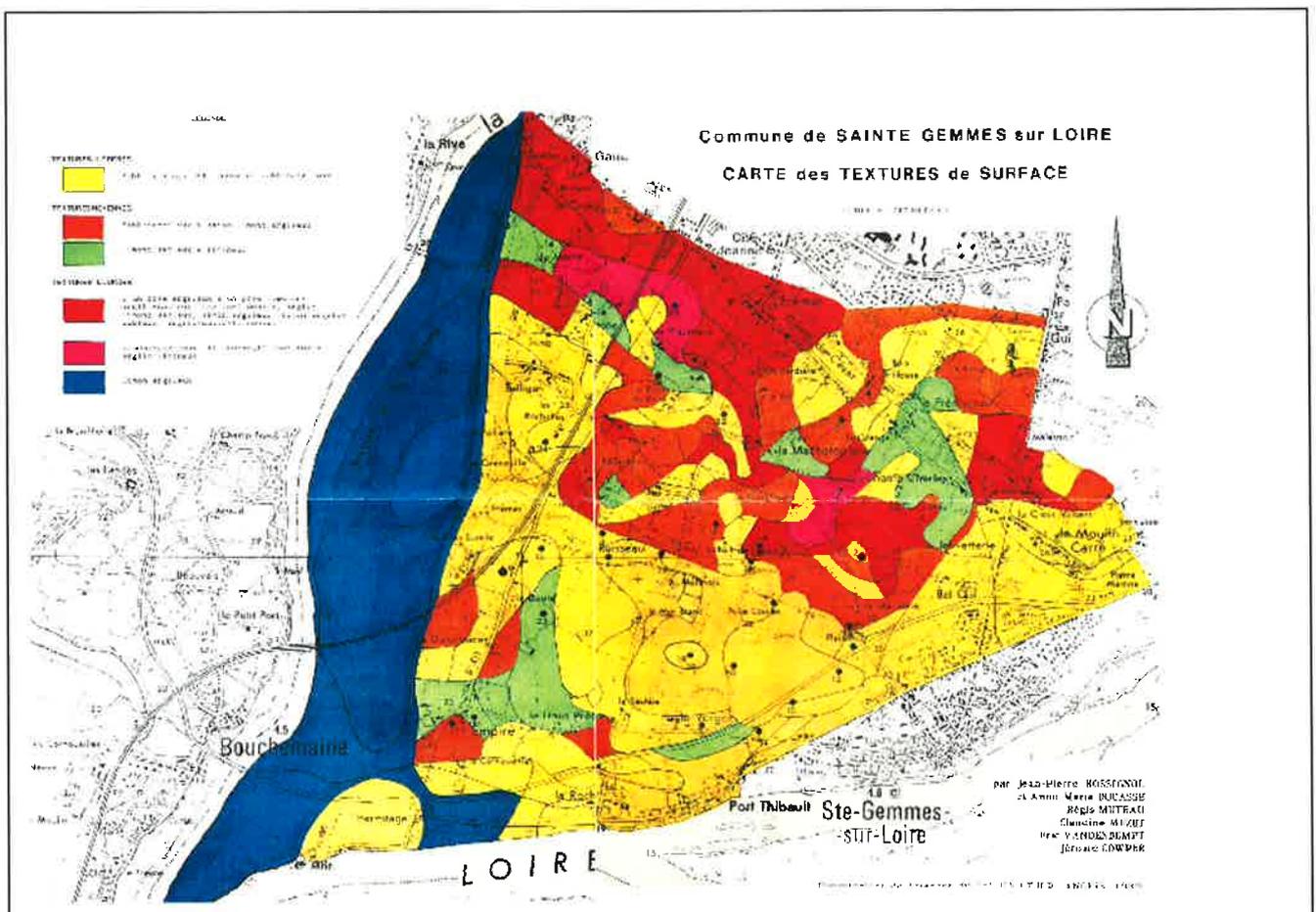
Le secteur de Sainte-Gemmes-sur-Loire et des Ponts-de-Cé est composé de sols alluvionnaires, développés sur un substrat schisteux. L'étude pédologique réalisée en 1989 (ENITHP- JP. Rossignol) montre que **80% de la surface arable du territoire de Sainte-Gemmes-sur-Loire est apte à des cultures spécialisées.**

L'origine primaire des sols (schistes) complexée par des recouvrements à la fois éoliens sableux, des terrasses alluviales caillouteuses ou des alluvions modernes argileuses très hydromorphes en bordure de Maine, provoque une variabilité texturale de surface importante.

Les textures sableuses de surface, présentes sur une bonne partie de la commune, engendrent de bonnes aptitudes pour les bulbes, les pépinières jeunes plants, les asperges, ou le maraîchage de plein champ. Les textures intermédiaires (sablo-argileuses) sont aptes à l'arboriculture fruitière, à la pépinière, aux fleurs coupées, aux légumes de plein champs, ou aux cultures florales sous serres.

Le sol reste une variable importante du développement des productions végétales spécialisées, **56 % des cultures sont produites en pleine terre sur la zone d'étude** (88% en maraîchage, 37% en horticulture, 16 % en pépinière).

Carte pédologique des sols



Source : ENITHP- JP. Rossignol, 1989

Située à la confluence de la Loire et de la Maine, **la zone horticole et maraîchère bénéficie d'un microclimat favorable aux cultures végétales spécialisées** : moindres intempéries et températures plus douces, notamment en hiver.

Cette situation est bien connue des professionnels de la zone. Certains, qui ont ou ont eu des serres sur d'autres sites en vallée de l'Authion notamment, affirment qu'en situation de gel, il y a quelques degrés de plus sur la zone : c'est autant d'énergie économisée pour chauffer les serres. Par ailleurs l'entreprise Minier, qui dispose de plusieurs sites sur le département, implante sa production d'hortensias sur son site de Sainte-Gemmes-sur-Loire, du fait de la douceur des températures en hiver.

En raison de la texture sableuse des sols, **le développement des productions végétales est conditionné par l'irrigation**. Un réseau collectif a été mis en place dans les années 60 sur la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire. Toutes les entreprises de cette commune sont alimentées par ce réseau. Sur les Ponts-de-Cé, l'irrigation est assurée par des prélèvements dans des réserves ou des forages.

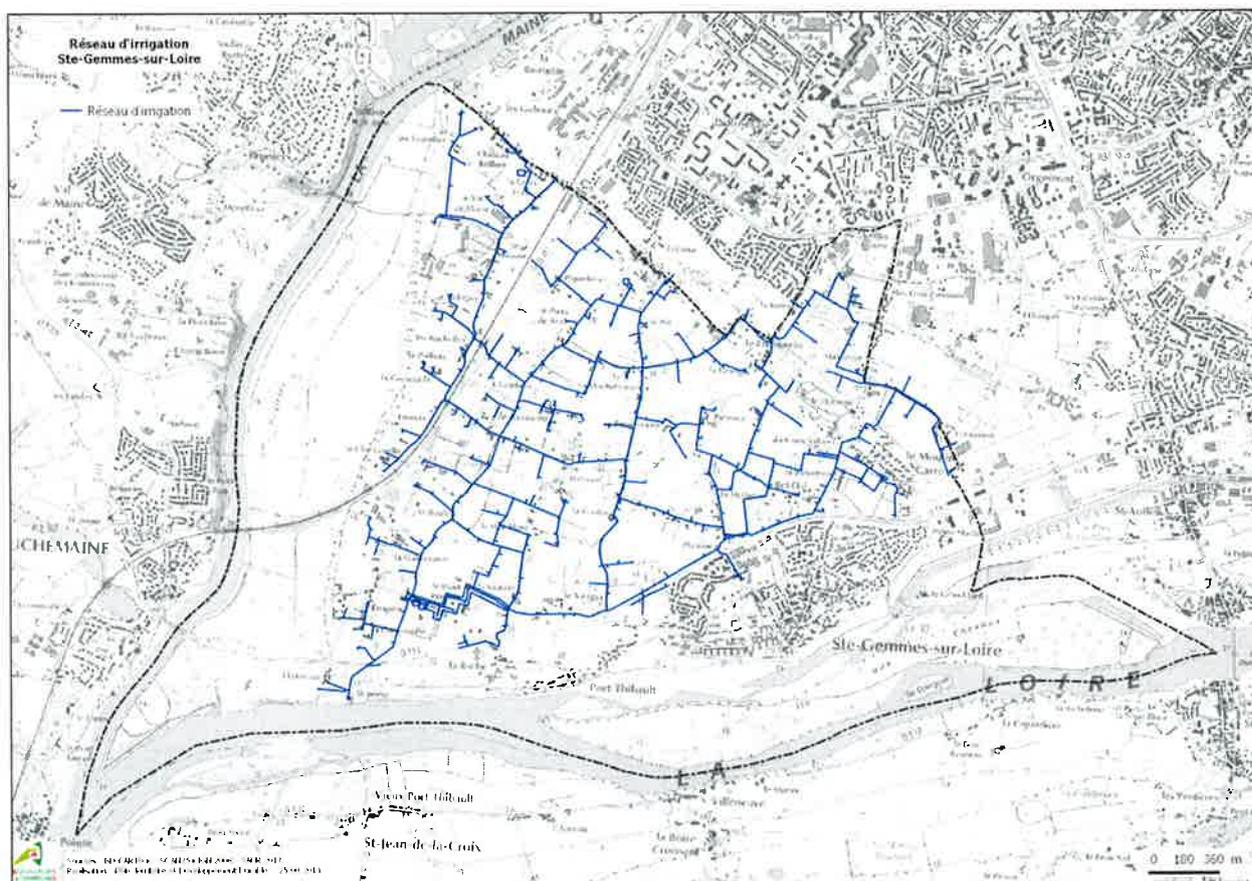
L'accès à l'eau constitue un enjeu majeur pour les filières du territoire. Les productions légumières sont les plus consommatrices d'eau. L'accès à la ressource en eau est relativement sécurisé : l'autorisation de prélèvement du réseau collectif est de 1,9 million de m³ d'eau par an et la consommation actuelle est de 1,2 million de m³. Un potentiel de développement des cultures irriguées existe.

Pour autant, une gestion optimisée et partagée de la ressource s'impose. A l'avenir, les restrictions d'eau pourront s'appliquer aux cultures sous-abri, aux jeunes plants, aux cultures en goutte à goutte et aux plantes en pots, conformément à l'arrêté cadre 2014 de la préfecture. Les entreprises ont intégré cette préoccupation, les pratiques et des techniques mises en œuvre depuis plusieurs années visent à une moindre consommation d'eau grâce notamment au recyclage des eaux (subirrigation), aux systèmes goutte à goutte, aux systèmes d'aspersion.

Pour les filières du territoire, l'enjeu est de préserver l'accès durable à la ressource en eau. Cela passe notamment par :

- l'entretien du réseau collectif d'irrigation (coût de gestion) justifié par une forte densité d'entreprises du végétal spécialisé
- la gestion économe de la ressource, à cet égard la valorisation de l'eau en sortie du réseau Biowatts est à explorer.

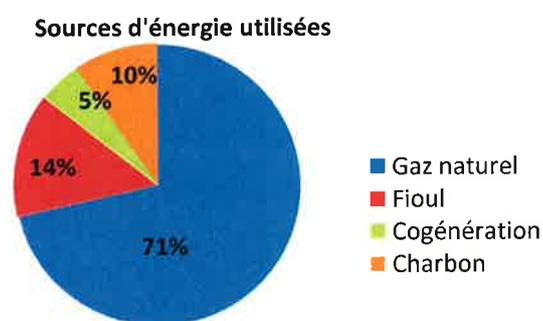
Réseau d'irrigation de Sainte-Gemmes-sur-Loire



Source : SAUR 2012

7.2. Energie

L'accès à l'énergie a été, et reste également essentiel pour le développement des productions horticoles, sur un territoire où les trois quarts des surfaces sous-abri (60 hectares) sont chauffés. L'alimentation en gaz naturel demeure un atout pour la zone avec 70% des producteurs détenant des abris chauffés qui utilisent la ressource gaz naturel.



L'augmentation des coûts de l'énergie invite à une plus grande maîtrise de ce poste de charge. Un producteur envisage actuellement un projet de méthanisation sur son exploitation. La question de projets collectifs se pose aujourd'hui. Le raccordement au réseau de chaleur de Biowatts est susceptible d'intéresser plusieurs entreprises sises à proximité du site.

7.3. Installations et équipements

Les productions sont réalisées en hors sol (sous abri ou en plein air) et en pleine terre.

Le parc de serres et tunnels représente 91 hectares. Il est composé d'installations à la fois récentes et anciennes dans la plupart des entreprises. Les installations et équipements sont entretenus et renouvelés régulièrement, cependant la plupart des projets d'investissements conséquents sont actuellement gelés ou freinés, en raison d'une conjoncture incertaine.

Le niveau d'automatisation des installations est en lien avec les volumes et la standardisation des produits. Certaines entreprises ont réalisé des investissements récents sur ce poste, afin de gagner en productivité. La maîtrise des coûts de production est plus que jamais un enjeu. Le coût de la main d'œuvre peut représenter entre 20% et 50% des charges.

7.4. Transport – logistique

La zone horticole est accessible à partir des grands axes routiers (accès A11 via la RD106 et la RN 260, accès A85 via la RD 112 et la RN 260).

Plus de 80% de la production est expédiée au-delà d'un rayon de 100 km. La plupart des entreprises est positionnée sur un marché national, voire international pour quelques une d'entre elles. L'éloignement du secteur des principaux centres de consommation met en exergue la problématique liée au transport et à la logistique. **Le coût du transport peut représenter 15% des charges.**

Les plus grandes entreprises ont leur propre plate-forme logistique et travaillent avec des sociétés de transports françaises ou étrangères.

Les entreprises de petite et de moyenne taille ont plus de difficultés pour remplir les camions. Certaines utilisent leur propre flotte pour les livraisons de proximité et les services d'une société de transport pour les longues distances. L'organisation entre entreprises reste informelle.

La concentration géographique des producteurs est un atout à valoriser. La zone horticole, avec la proximité des outils aval (Fleurion d'Anjou, Floriloire), la forte densité d'entreprises, l'offre d'une large gamme de produits, permet de :

- répondre aux commandes de plus en plus diversifiées
- Bénéficier de coût des fournisseurs moins élevé (un roll en provenance de Hollande est livré à un coût 2 fois moins élevé sur la zone qu'à Saumur)
- favoriser la mise en place de projets collectifs.

La mutualisation de la logistique reste à amplifier pour gagner en réactivité, en compétitivité. Des initiatives existent déjà.

Uni'T, société de service de mutualisation de la logistique horticole (plate-forme logistique à St Barthélémy d'Anjou) qui compte aujourd'hui une quinzaine de producteurs membres, a été mise en place en 2005 pour répondre à cet enjeu. Ce service permet un regroupement de végétaux dans un même camion pour un même client.

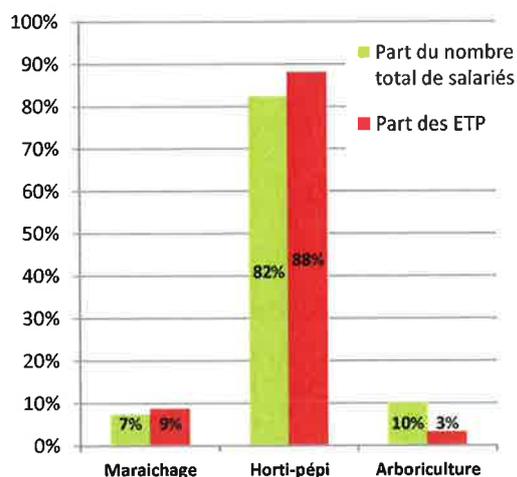
Actuellement, dans le cadre d'un programme de recherche « Végésupply », plusieurs entreprises travaillent sur un projet de mutualisation des transports, lequel pourrait prendre une dimension départementale à terme.

8. L'EMPLOI

Sur le territoire étudié, il y a **42 chefs d'exploitation et co-exploitants** dans les filières du végétal spécialisé. Ils fournissent **530 emplois équivalents temps plein (ETP)**, soit près de **800 salariés** (permanents et saisonniers confondus). A cela s'ajoute des emplois hors production (dans les structures commerciales notamment) qui ont été estimés à une cinquantaine.

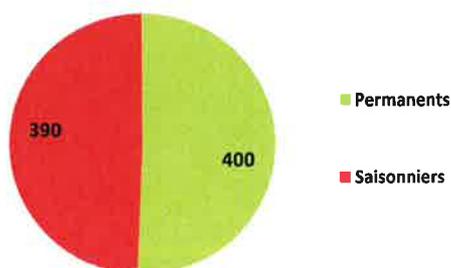
L'horticulture/pépinière, activité dominante sur le secteur, est celle qui **fournit l'essentiel des emplois** : plus de 80%. C'est la filière du végétal spécialisé qui, de manière générale, est la plus pourvoyeuse de main-d'œuvre permanente. Cela explique l'équilibre entre le nombre de salariés permanents et de salariés saisonniers embauchés sur la zone.

Répartition des emplois de la zone par filière

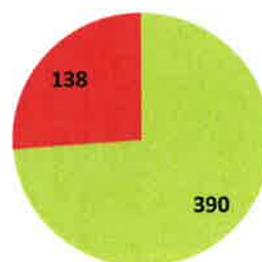


Source : CA49, 2013

Nombre de salariés sur la zone



Nombre d'ETP sur la zone



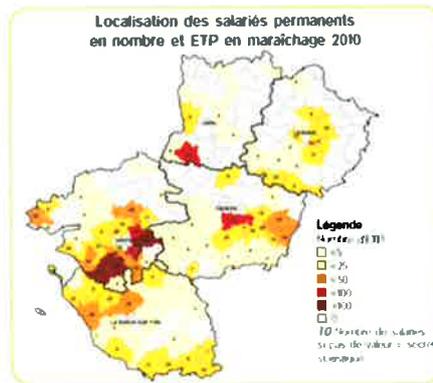
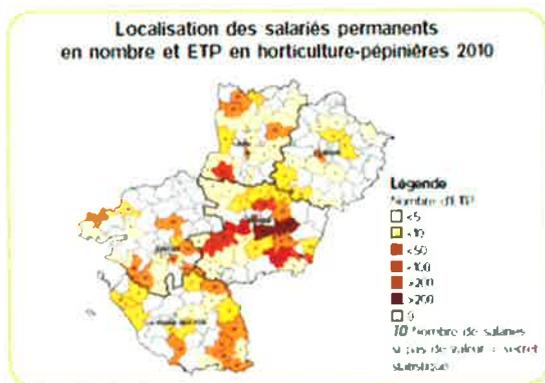
Source : CA49, 2013

Au vu de ces chiffres, la zone constitue un pôle majeur pour l'emploi en végétal spécialisé.

A l'échelle régionale, elle fait partie des cantons les plus pourvoyeurs de main d'œuvre, tant dans la filière horticulture/pépinière que la filière maraîchère (cf. cartes ci-dessous).

A l'échelle d'Angers Loire Métropole, l'emploi de la zone représente 39% des ETP du végétal spécialisé (hors viticulture), avec 34% des ETP du maraîchage et 56% des ETP en horticulture/pépinière¹.

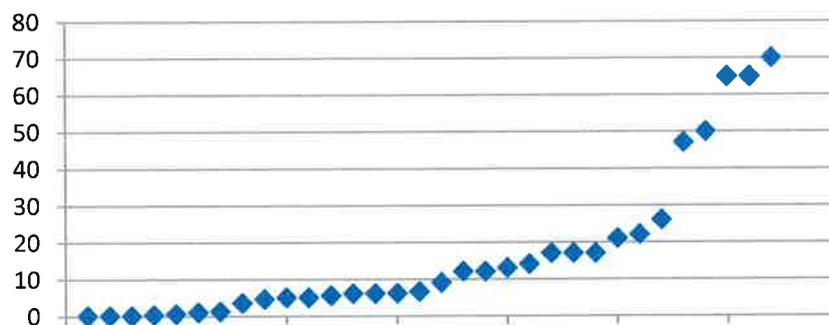
¹ Source chiffres ALM : MSA49, 2010



Source : Prospective salariés agricoles 2020 – AREFA Pays de la Loire

Les entreprises du territoire étudié sont de **tailles très diverses** en termes d'emploi, allant de 0 à 70 ETP.

Classement des entreprises par nombre d'ETP



Source : CA49, 2013

Ces dernières années, **les effectifs sont stables** pour la majorité des entreprises. Elles n'embauchent pas, en lien avec une conjoncture difficile et incertaine, **préférant la mécanisation et l'automatisation** pour atténuer les coûts de production. Deux entreprises ont tout de même dû diminuer leur effectif à causes de difficultés économiques.

Les salariés (permanents et saisonniers) sont très **majoritairement issus des communes environnantes** de la zone et d'Angers. Ils sont recrutés par une diversité de modalités, essentiellement via des groupements d'employeurs mais surtout via des candidatures spontanées ou en réponse à des offres d'emploi (Pôle Emploi, Livret d'offres d'emplois saisonniers...). Globalement, **trouver de la main-d'œuvre saisonnière n'est pas problématique**, en raison de la proximité de la ville, réservoir de main-d'œuvre, et d'une relative fidélité des saisonniers d'une année sur l'autre. Trouver de la main-d'œuvre permanente compétente et expérimentée reste plus compliqué, même si ce n'est pas forcément une préoccupation particulière dans la majorité des entreprises.

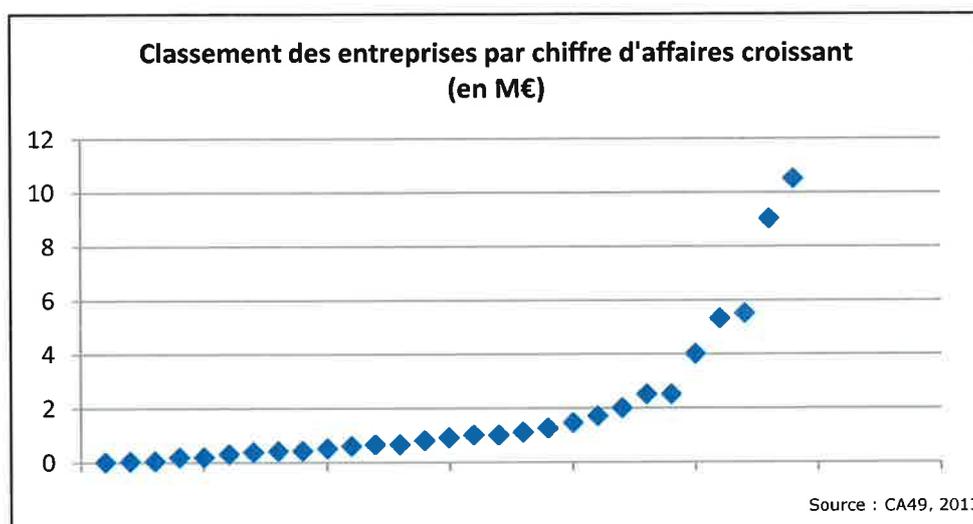


9. ECONOMIE DES ENTREPRISES

9.1. Chiffres d'affaires des entreprises

Les entreprises de la zone dégagent un **chiffre d'affaires annuel cumulé de 55 millions d'Euros**. Là encore, c'est l'horticulture/pépinière qui est devant, avec 50 millions d'Euros de chiffre d'affaires annuel dégagés.

De gros écarts entre les plus petites et les plus grosses entreprises, la majorité d'entre elles se situent sous la barre des 2 millions d'Euros de chiffre d'affaires.



9.2. Conjoncture économique

La **conjoncture en horticulture/pépinière est clairement défavorable**. Elle est toutefois perçue différemment selon les producteurs, entre ceux qui voient un marché qui arrive à maturité et qui se stabilise, et ceux qui constatent plutôt une contraction du marché. Plusieurs raisons sont données : principalement un **contexte économique global morose** (les produits horticoles restent des produits de loisirs et non vitaux), et la **concurrence étrangère** (coût de la main-d'œuvre, entreprises mieux structurées, normes moins contraignantes...). Par ailleurs, les **conditions climatiques ont été aggravantes** ces dernières années, particulièrement en 2013. De plus, le marché de l'automne est en net recul. Par conséquent, lorsque les résultats sont mauvais au printemps, il y a moins de possibilités de se rattraper à la saison intermédiaire. Des entreprises se retrouvent donc avec des difficultés importantes de trésorerie.

En termes d'évolution de la demande et des marchés, plusieurs éléments se font sentir. En horticulture/pépinière, le marché a tendance à se **segmenter de plus en plus entre le low-cost et le haut de gamme**.

Les **légumes et plants de légumes ont plutôt le vent en poupe**. Les horticulteurs qui produisaient déjà des plants de légumes ont d'ailleurs augmenté leurs volumes de production sur ces produits.

Enfin en maraîchage particulièrement, la **demande de local** est clairement ressentie par les producteurs, même si en horticulture cette demande commence à émerger très légèrement (notamment chez les fleuristes).

9.3. Stratégies économiques des entreprises en maraîchage

Il y a 5 maraîchers sur la zone, dont 3 en agriculture biologique. Leurs profils sont très différents, que ce soit en termes de taille des exploitations (de 3 hectares à 70 hectares), ou de débouchés (particuliers, grossistes, Grandes et Moyennes Surfaces, magasins bio spécialisés).

Toutefois, un point commun se dégage largement : quel que soit leur mode de vente, ils jouent tous la carte de la proximité. **Ils commercialisent tous via des circuits de proximité, avec ou sans intermédiaires.** La localisation de la zone, à proximité de la ville et d'axes de transports structurants, est clairement un atout.



9.4. Stratégies économiques des entreprises en horticulture/pépinière

Les modes de commercialisation

Les entreprises en horticulture-pépinière de la zone ont des modes de commercialisation très diversifiés. Même s'il est difficile d'en faire une typologie, le choix d'un mode de commercialisation influe sur les stratégies de production, l'organisation des exploitations. Voici cependant quelques éléments de distinctions (les lycées ne sont pas pris en compte ici) :

▲ 6 entreprises commercialisent via la coopérative Fleuron d'Anjou

Ces entreprises ont un chiffre d'affaires inférieur à d'autres entreprises de même taille ayant choisi d'autres modes de commercialisation, la plus-value commerciale étant réalisée par Fleuron d'Anjou. Toutefois, travailler avec la coopérative est considéré comme une sécurité, un appui notamment pour absorber les chocs en périodes de crise. Dans ces entreprises, les productions sont orientées en fonction des besoins de Fleuron d'Anjou. Les stratégies peuvent être tout de même assez différentes : certaines cherchent plutôt à se diversifier (produits, mais surtout packaging), d'autres au contraire se recentrent sur moins de produits pour éviter la dispersion. Quelques-unes ont développé des stratégies de diversification, en développant des productions non-horticoles en dehors du lien avec Fleuron d'Anjou.

▲ **2 entreprises en groupement de producteurs avec apport total**

Ces entreprises sont regroupées avec deux autres entreprises extérieures à la zone au sein de la société Végécom.

Face aux contractions du marché et pour être plus fort face aux clients, elles ont choisi de se regrouper pour vendre en commun. Les entreprises jouent alors sur leur complémentarité, et se répartissent les productions pour pouvoir offrir une large gamme sur le marché. La conséquence est que chaque entreprise se spécialise dans un type de produit, en développant une gamme élargie (type et taille des contenants, etc.) par produit.

▲ **2 entreprises s'appuient sur une structure collective de mise en marché sans apport total**

Ces entreprises adhèrent au GIE Cultiplantes, basé aux Ponts-de-Cé, groupement d'une dizaine de producteurs.

Sans aller jusqu'à verser toute leur production dans une structure collective, ces entreprises cherchent à s'appuyer sur ce type de structure pour développer leur commercialisation, tout en continuant à commercialiser de manière autonome. Ces entreprises sont dans une moindre logique de spécialisation que les précédentes, mais tendent aussi à jouer la complémentarité des produits avec les autres producteurs.

▲ **4 entreprises ont une société commerciale propre**

Pour ces entreprises, la stratégie commerciale prime et la production est à son service. Ces entreprises cherchent à se positionner sur des niches de marché, à diversifier leurs modes de vente, à travailler sur la communication... Elles ont souvent en parallèle une activité de négoce pour élargir leur gamme. Elles développent une production diversifiée, avec de petites quantités par produit.

▲ **Le reste des entreprises (7) gèrent en interne leur commercialisation**

Dans cette catégorie, les profils sont très différents. Les entreprises les plus importantes ont développé leur service commercial dédié, avec des commerciaux chargés de la commercialisation des produits. Pour les petites, les chefs d'entreprise gèrent à la fois la production et la commercialisation. En termes de productions, ces entreprises sont plutôt des logiques de diversification des produits pour offrir une gamme suffisante au marché, mais les positionnements sont très variés.

Les débouchés

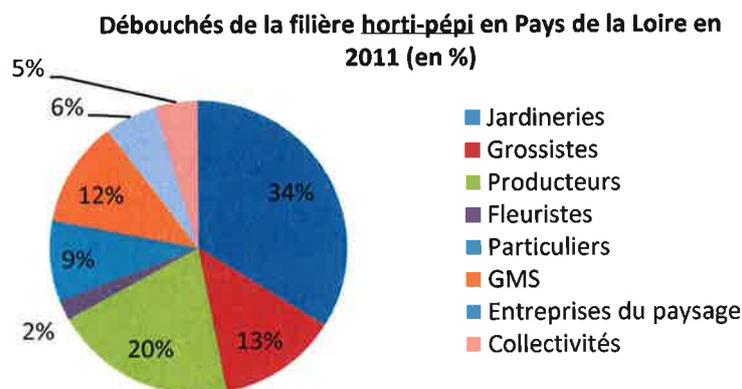
Les types de débouchés des entreprises horticoles et pépinières de la zone sont divers, avec une répartition relativement semblable à la filière régionale.

Malgré les difficultés qu'elles rencontrent, les **jardineries restent les premiers clients** des entreprises.

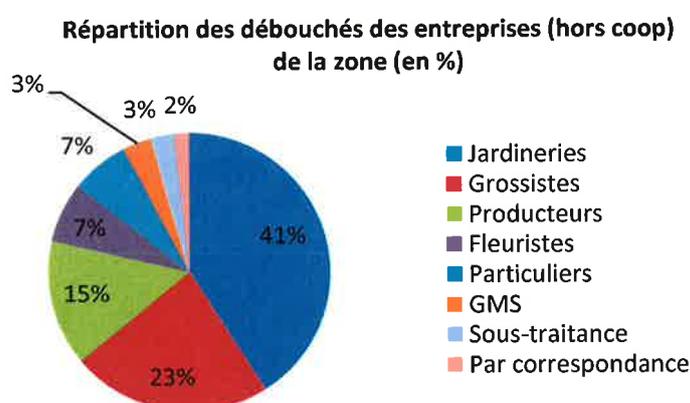
Le **débouché grossiste**, en baisse au niveau régional, reste important mais les entreprises qui le pratiquent **cherchent à le faire diminuer** : les grossistes sont dans une logique de concentration, sont de plus en plus gros, et il devient difficile de faire sa place.

Les entreprises qui vendent aux producteurs (3 sur la zone) sont celles qui font de la pépinière ou de l'hortensia. Ce sont **les seules de la zone à exporter**.

Le débouché fleuriste, quant à lui, est pratiqué essentiellement par les producteurs de fleurs coupées.



Source : France AgriMer, 2010



Source : CA49, 2013

Zoom sur les pratiques liées à l'environnement

Tous les producteurs de la zone sont plus ou moins engagés dans des pratiques diverses telles que : diminution des produits phytosanitaires, lutte biologique intégrée, tri, recyclage voire valorisation des déchets, irrigation raisonnée, etc. En horticulture, plus de la moitié des entreprises sont labellisées ou en cours de labellisation « Plante Bleue »².

Les motivations des producteurs sont diverses :

- Trouver des alternatives face à la baisse de la gamme chimique (réglementation)
- Diminuer les coûts de production
- Répondre aux attentes des acteurs du marché en aval de la filière
- Protection de la santé
- Engagement personnel pour préserver l'environnement

Toutefois, **ces pratiques ne sont pas utilisées comme arguments commerciaux** auprès du consommateur final, qui y est très peu sensible, car il ne s'agit pas de produits alimentaires. Par contre, ce sont des attentes (et notamment la certification « Plante Bleue ») des clients directs des entreprises, à savoir les grossistes et jardinerias.

Par ailleurs, certains se questionnent sur le chauffage des serres à long terme : cela risque de devenir problématique en termes de coûts de production, et en termes d'acceptabilité sociale.

² Label de certification d'entreprise en végétaux d'ornement, qui certifie des démarches volontaires et progressives de mise en place de pratiques de production respectant strictement des critères de qualité environnementale et sociale, contrôlées régulièrement par un organisme indépendant.



Stratégies d'évolution des entreprises

Il est possible de distinguer 2 types de stratégies : les stratégies internes aux entreprises, et les stratégies externes, construites en fonction du marché. Selon les cas, les stratégies des entreprises sont plus ou moins de l'ordre de la réaction ou de l'anticipation.

▲ Stratégies de rentabilité interne

Toutes les entreprises sont engagées dans des démarches de **réduction des coûts de production**. Cela peut passer par une automatisation accrue de la production, une standardisation des produits, une utilisation raisonnée de l'eau et de l'énergie, une valorisation économique des déchets, etc.

Certaines entreprises, plutôt les plus grandes (parce qu'elles en ont davantage les moyens), cherchent à améliorer leurs performances par l'innovation variétale.

▲ Stratégies de marché

Pour toutes les entreprises, le contexte est le même : les clients sont en attente de gammes plus larges et diversifiées, de quantités plus petites par produit, d'un packaging sophistiqué et renouvelé, de services associés au produit. Elles sont donc toutes en **évolution permanente** : nouveaux produits et surtout nouveau packaging. Mais il s'agit davantage de **logiques de réaction au marché**. Sur ce point, il semble que le consommateur est rarement pris en compte directement par les producteurs, qui répondent davantage aux exigences de leurs clients directs, intermédiaires entre eux et le consommateur. Certains font remarquer que les difficultés de la filière sont aussi dues à l'incapacité de ces intermédiaires à mettre en valeur les produits.

Certaines entreprises sont tout de même dans des stratégies de plus long terme. Face à la segmentation du marché low-cost/haut de gamme, quelques-unes se positionnent clairement sur le haut de gamme. D'autres, en particulier celles qui ont une structure commerciale propre, ont de réelles stratégies de positionnement sur des types de clients, des niches, des modes de commercialisation spécifiques.

9.5. Enjeux à relever

- Les légumes et plants de légumes ont le vent en poupe. Comment saisir l'opportunité de ce marché ? Jusqu'où peut-il se développer, comment éviter la saturation ?
- Demande de local et proximité de la ville : est-ce un marché à saisir, même pour l'horticulture/pépinière ?
- Segmentation accrue du marché horticole entre low-cost/haut de gamme : quel positionnement ?
- Quelle stratégie pour répondre à la demande accrue de service lié au produit par le consommateur final ? Au-delà, comment prendre en compte les attentes des consommateurs finaux dès la conception du produit, quels partenariats avec les autres acteurs de la filière ?
- Comment reconquérir le marché de l'automne ?
- Face à des opérateurs aval de la filière de plus en plus concentrés : des stratégies de regroupement de l'offre ?

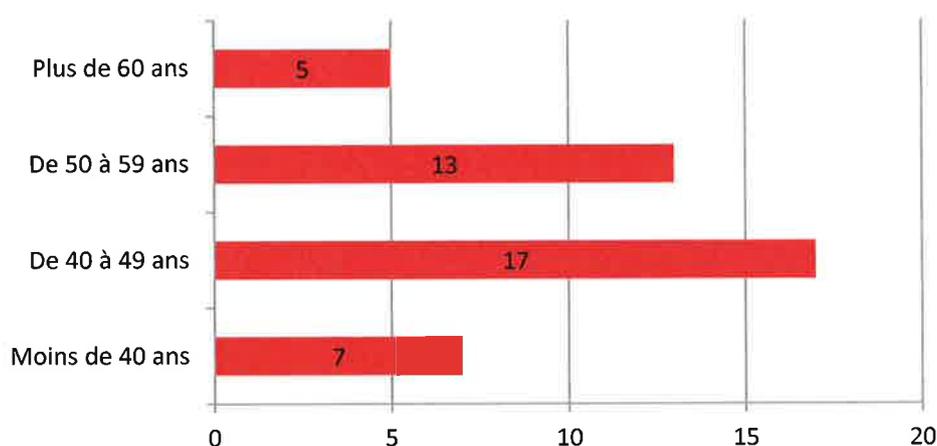


10. INSTALLATION - TRANSMISSION

Le territoire étudié a connu cette dernière décennie une **relativement bonne dynamique d'installation, avec 12 installations sur 10 entreprises**. Cela signifie que **ce renouvellement a concerné le tiers des exploitations**. Cela représente la grande majorité des installations en horticulture et maraichage du territoire d'Angers Loire Métropole.

Toutefois, les exploitants actuels **ont une moyenne d'âge de 49 ans**. 11 chefs d'exploitation auront 60 ans ou plus dans les 5 prochaines années, ils concernent 10 exploitations, dont 4 individuelles. En prenant en compte différents critères (âge des exploitants, repreneur en perspective, volonté de transmettre), **l'avenir de 5 entreprises est particulièrement préoccupant**. Par ailleurs, l'avenir de l'entreprise Minier sur la zone, alors qu'elle a d'autres sites dans le département, reste incertain.

Nombre de chefs d'exploitation et co-exploitant par catégorie d'âge



Source : CA49, 2013

La transmission des entreprises et l'installation de nouveaux arrivants a été relevé comme un enjeu fort par les professionnels de la zone. Malgré une bonne dynamique de renouvellement, de nombreuses incertitudes demeurent, pour plusieurs raisons.

Il y a d'une part un **manque de candidats**, que la filière paraissant **peu attractive** auprès des jeunes. La conjoncture difficile de ces dernières années n'y est pas favorable. Surtout, le **coût de reprise des entreprises est très élevé** pour des jeunes, alors qu'elles ne sont pas forcément très rentables.

D'autre part, il a du côté des cédants une **difficulté à appréhender l'installation « hors cadre familial »**. La plupart des entreprises sont des entreprises familiales depuis plusieurs générations, mais aujourd'hui les enfants des cédants ne reprennent pas forcément les entreprises.

11. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Au cours des entretiens avec les professionnels de la zone, il leur a été demandé quels étaient selon eux les atouts, les contraintes de zone pour leur activité, ainsi que les pistes de travail à creuser pour améliorer les choses. En voici le résultat synthétique.

11.1. Pour les professionnels, une zone aux nombreux atouts

Le premier atout de la zone pour les professionnels est qu'il y a une **activité économique dynamique**, grâce :

- A une concentration d'entreprises : émulation, entraide, attractivité pour les opérateurs de la filière et gains logistiques, reconnaissance de la zone
- A des équipements : eau, gaz, signalétique...
- A des conditions naturelles favorables : valeur agronomique des sols, climat doux et moins gélif
- A des entreprises dynamiques, viables, avec des jeunes et des projets

En second lieu viennent un certains nombres d'atouts liés à la **proximité de la ville** :

- Main-d'œuvre disponible et de proximité
- Bonne desserte routière
- Bassin de consommateurs à proximité
- Proximité de la recherche/formation
- Qualité de vie pour les producteurs : la campagne à la ville

Enfin, un autre atout pour la pérennité de la zone serait qu'elle est elle-même **un atout pour la ville** :

- C'est une « zone verte » pour les citadins
- Avec la présence du végétal spécialisé, elle constitue une activité pourvoyeuse de main d'œuvre
- Le végétal spécialisé est une activité peu créatrice de nuisances

11.2. Mais des faiblesses à prendre en compte

En premier lieu, les professionnels mettent en avant toutes les **incertitudes liées au foncier** :

- Pression urbaine, mitage et manque de lisibilité à long terme (quel devenir du projet de rocade sud ?...)
- Spéculation foncière et coût élevé du foncier
- Morcellement et manque de structuration foncière des exploitations

Viennent ensuite des **incertitudes liées à la conjoncture**, qui est ne concernent pas seulement la zone mais qui peut la fragiliser et engendrer :

- La mise en difficulté d'entreprises
- La sous-exploitation de terres et de serres,
- voire le développement d'autres cultures que le végétal spécialisé

Les **incertitudes sur la transmission des exploitations** font également partie des interrogations sur l'avenir de la zone.

Un **manque d'organisation collective de la profession** est pointé, à la fois pour défendre ses intérêts, mais aussi pour mutualiser les forces (mise en marché, logistique, gestion de l'énergie...).

Enfin, certains **aménagement pourraient être réétudiés** pour améliorer l'image et la fonctionnalité de la zone, car :

- Le paysage est peu attractif
- Des voies de circulation ne sont pas adaptées à l'activité, d'autres sont trop fréquentées voire dangereuses

11.3. Des pistes de travail

Sur le foncier/aménagement :

- Une protection forte et durable de la zone
- Une réorganisation foncière pour optimiser les entreprises
- Un renforcement des équipements collectifs (extension réseau d'irrigation aux Ponts-de-Cé, réflexion collective sur l'énergie...)

Sur l'installation/transmission :

- Une valorisation « commerciale » de la zone
- Un accompagnement individuel approfondi des cédants en difficulté
- Une aide notamment financière pour la reprise/l'installation des jeunes (atelier-relais...)
- Des entreprises viables, rentables et optimisées (réorganisation foncière, taille raisonnable)
- Promouvoir le métier d'horticulteur

Sur les stratégies économiques des entreprises :

- Des terrains exploités par des cultures végétales spécialisées, seules à pouvoir justifier le maintien du caractère agricole de la zone
- Vers des modes de production plus économes : coûts de production et acceptabilité sociale
- Profiter davantage de la proximité de la ville pour la commercialisation des produits

Sur la mise en valeur de la zone:

- Promotion auprès des élus, habitants : communication, signalétique, portes ouvertes...
- Circulation /fréquentation de la zone : adaptation de la voirie, sentier de promenade, accès transports en commun

Pour une organisation collective de la profession sur la zone:

Se mobiliser collectivement pour le maintien et la viabilité économique de la zone, développer des projets collectifs et mutualisés (énergie, logistique, commercialisation)



**INSTALLATION /
TRANSMISSION**

**PROTECTION ET
ORGANISATION FONCIERE**

**STRATEGIES ECONOMIQUES
FACE AU MARCHÉ**

**COMPETIVITE /
MODERNISATION DES OUTILS**

**MUTUALISATION / PROJETS
COLLECTIFS**

**GESTION DES RESSOURCES
EAU ET ENERGIE**

IMAGE DE LA ZONE

...

Démarche prospective

Territoire Ste Gemmes-sur-Loire,
Les Ponts-de-Cé



**aGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAINE-ET-LOIRE



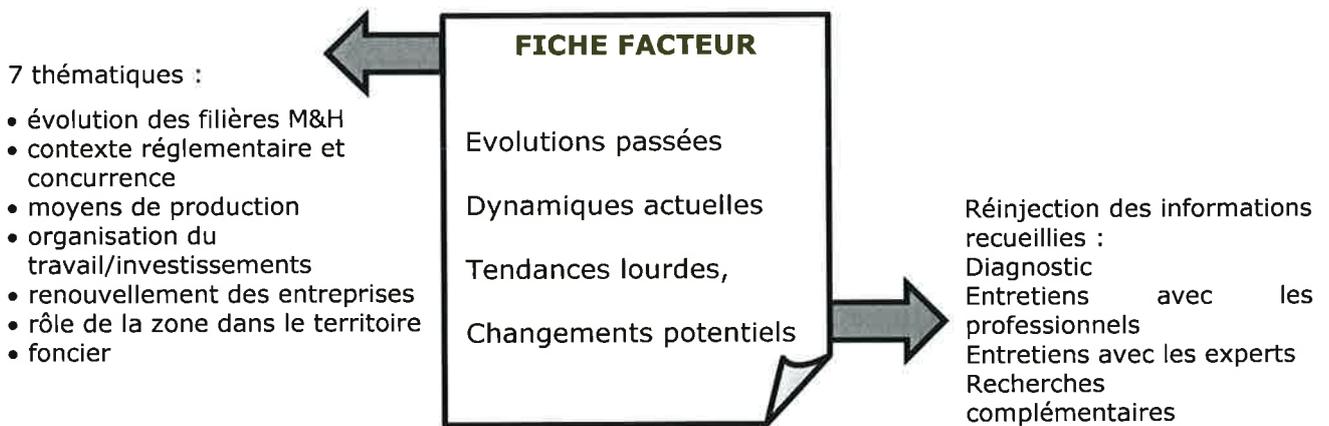
Méthodologie de la démarche prospective

Une démarche en 3 temps...

1 – Les fiches facteur et hypothèses d'évolution par thématique

Réunion de travail avec les professionnels le 12/11/2014 (20 participants).

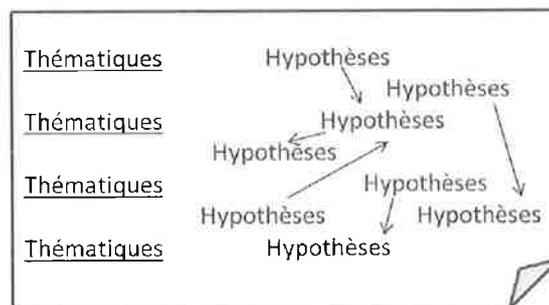
Elaboration préalable de « fiches facteur », fiches qui récapitulent par thématiques les évolutions passées, les dynamiques actuelles, les tendances lourdes, les changements possibles. Organisation d'ateliers par petits groupes pour définir 2 à 4 hypothèses d'évolution par thématique, à partir de l'analyse des informations disponibles dans les fiches



2 – Elaboration de scénarios de travail

Réunion de travail avec les professionnels le 27/11/2014 (13 participants)

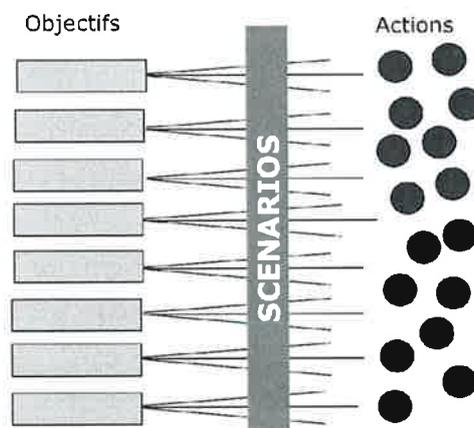
Elaboration de 3 ou 4 scénarios crédibles de l'évolution de la zone, en combinant les hypothèses préalablement définies. Construction d'un scénario « tendanciel » (le plus probable, qui correspond au prolongement des dynamiques actuelles) et de 3 scénarios alternatifs ou de rupture (travaux de groupe et mise en commun)



3 - Elaboration d'un plan d'actions

Réunions de travail avec les professionnels le 08/01/2015 et le 06/03/2015 (20 et 17 participants) :

Définition des objectifs des professionnels à long terme pour la zone et élaboration de pistes d'actions à partir de la confrontation de ces objectifs avec les scénarios de travail. Travail de priorisation sur les objectifs et les actions à mettre en œuvre en premier lieu.



FICHES FACTEURS

| | |
|--|----|
| Conjoncture des filières maraichage et horticulture..... | 2 |
| Environnement concurrentiel | 5 |
| Moyens de production..... | 7 |
| Organisation du travail et investissements | 9 |
| Renouvellement des entreprises..... | 11 |
| Foncier | 13 |
| Rôle de la zone dans le territoire | 15 |

FICHE FACTEUR

Conjoncture des filières maraichage et horticulture

1. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Evolution des relations entre l'offre et la demande dans les filières maraichage, horticulture et pépinière.

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

Les entreprises de la zone n'ont pas forcément de prise sur l'évolution des filières et du marché, mais la prise en compte de leurs évolutions est essentielle pour la définition de stratégies de positionnement sur les marchés.

2. Le passé et le présent

Conjoncture :

- En maraichage : favorable (en lien avec la demande de local)
- En horti/pépi : défavorable (contexte économique global, produits non-vitaux)

Offre sur la zone :

Offre :

- Maraichage : offre de légumes diversifiée destinés aux marchés de proximité
- Horti pépi : gamme très large de produits sur la zone

Environnement filières :

- Région leader national en horti-pépi, pôle de compétitivité à vocation mondiale.
- Nombreuses structures collectives au service des entreprises (recherche, mise en réseau, accompagnement technique, mise en marché...).

Situation stratégique de la zone :

- Concentration d'entreprises
- Proximité grands axes
- Proximité ville / bassin de consommation

Demande :

Consommateurs finaux :

- Légumes : demande de local
- Mutation dans les comportements de consommation du végétal : on jardine moins, offre moins de fleurs... mais retour au « naturel », à la terre, forte tendance pour la nature en ville.
- Passage de consommateurs réguliers/fidèles à des consommateurs « zappeurs ».
- Achats « coup de cœur », rôle important du packaging/look des produits, produit déco
- Les + : services liés au produit (guide d'entretien...), praticité (produit simple d'entretien, « prêt à utiliser »)
- Collectivités : budgets contraints, réduction des coûts d'entretiens, minéralisation.

Marché :

- Segmentation accrue haut de gamme/low cost
- Marché de l'automne en net recul

Rencontre offre/demande :

Modes de mise en marché des entreprises de la zone :

- Horti-pépi : 6 entreprises en coopérative (présence de Fleuron d'Anjou), 2 entreprises en groupement de producteurs avec apport total, 2 entreprises s'appuient sur une structure collective de mise en marché sans apport total, 4 entreprises ont une société commerciale propre, les autres (7) gèrent en interne leur commercialisation avec des moyens inégaux.
- Complément de gammes entre producteurs / sous-traitance entre entreprises de la zone.

Débouchés des entreprises de la zone (horti-pépi) :

- Maraichage : vente directe (particuliers) et circuits de proximité (GMS, magasins spécialisés AB)
- Horti/pépi : 1) jardineries ; 2) grossistes ; 3) producteurs (seulement pépiniéristes). Plus de 80% de la production expédiée au-delà de 100km.
- Seules les entreprises en pépinières exportent.

Logistique :

- Selon les entreprises : livraisons gérées en interne ou recours à des sociétés de transport. Quelques exemples d'organisation entre entreprises mais informelles.
- Des outils d'optimisation de la logistique disponibles à proximité mais sous utilisés (Floriloire, Uni'T...)
- Atout de la concentration d'entreprises peu exploité

Situation distributeurs (horti) :

- Restructuration/concentration de l'aval. Barrière à l'entrée de plus en plus haute pour les entreprises individuelles (= volume à apporter).
- Jardineries en difficulté
- Montée en puissance de nouveaux distributeurs : grandes surfaces, magasins ameublement/déco (type Ikéa...)
- Demande de gammes larges et diversifiées et de grandes quantités : épicerie en volume

Stratégies commerciales des entreprises :

- Adaptation permanente (produits, packaging) mais difficulté à anticiper
- Stratégies davantage axées sur la performance interne des entreprises (rentabilité) que sur des stratégies de positionnement de marché en lien avec les attentes des consommateurs finaux (marketing)
- Tendances à la diversification des produits/gammes en période de crise pour répartir les risques OU recentrer la production pour les entreprises qui fonctionnent en collectif pour la mise en marché
- Développement de l'activité de négoce et/ou achat de produits semi-finis

3. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- Regroupement des entreprises sur un même pôle
- Bonne desserte routière
- Bassin de consommateurs à proximité
- Présence de structures collectives liées aux filières
- Les enjeux clefs en matière de stratégie de marché : produit, positionnement commercial, logistique

Les tendances lourdes :

- Contraction du marché en horti/pépi
- Ce n'est pas/plus le produit qui fait le marché mais le marché qui fait le produit : impératif accru de prise en compte des aspirations des consommateurs (=marketing)

- Réel changement des comportements des consommateurs pour les produits végétaux : effet de génération (service, praticité, nouvelles technologies...)
- Concentration de l'aval des filières (distributeurs)
- Intensification de la demande de local et qualité environnementale en maraîchage
- Montée en puissance des nouvelles technologies de l'information et de la communication (internet...)
- Mutualisation et partage de compétences, de matériel, toujours dans un sens d'économies de coûts de production

Les évolutions possibles :

- La demande de local et de qualité environnementale s'étend aux produits horticoles (tant particuliers que collectivité)
- Développement des marchés internationaux
- Montée en puissance du marché des produits dérivés issus de végétaux (cosmétique, compléments alimentaires...)

Les incertitudes

- Critère de choix demain des consommateurs : prix, originalité, service, proximité, qualité, environnement ?
- Entreprises sur la zone : concurrentes ou partenaires ?

Les ruptures possibles

- La crise horticole s'aggrave brutalement
- Innovation technologique « produit » majeure : un nouveau produit phare
- Possibilité d'une clause de préférence locale dans les marchés publics

4. Hypothèses retenues pour les scénarios

Hypothèse 1 : hypothèse qui correspond le mieux à la poursuite des tendances actuelles (si on continue comme aujourd'hui)

Hypothèse 2 et 3 : autres hypothèses probables qui paraissent les plus intéressantes à prendre en compte par rapport à votre activité

| | |
|--|----------|
| La conjoncture reste défavorable en horticulture, une partie des entreprises se restructurent et se concentrent, les petites entreprises se maintiennent sur des marchés de niche, le maraîchage se maintient. Les différentes entreprises abordent différentes stratégies en fonction de leur taille et leur marché. Certaines se maintiennent et d'autres connaissent de grandes difficultés | 1 |
| La conjoncture sur le marché français en horticulture reste défavorable, mutation du positionnement des entreprises de la zone, vers de nouveaux marchés (export), de nouveaux/autres produits (végétaux pour produits dérivés, retour en force du maraîchage...) | 2 |
| Les entreprises réinvestissent le marché régional/national avec une stratégie commerciale organisée à l'échelle de la zone (regroupement de l'offre, mise en commun logistique) à l'appui d'une stratégie marketing pointue et partagée | 3 |

Hypothèses non retenues

Mutation de la zone, d'une activité principale de production horticole à une activité principale de négoce, la production venant en complément, le maraîchage se maintient

La conjoncture s'améliore, les entreprises retrouvent des parts de marché sans modifier leur positionnement et leur stratégie actuelle, ou seulement à la marge

FICHE FACTEUR

Environnement concurrentiel

5. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Situation et évolution de la concurrence dans les filières maraichères, horticoles, pépinières.

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

Comme toutes les entreprises, celles de la zone doivent faire face à une concurrence sur les marchés. Il est important de bien connaître les concurrents, leur positionnement commercial et leurs avantages/atouts pour définir des stratégies d'entreprises.

6. Le passé et le présent

En maraichage, les entreprises étant toutes orientées vers des marchés de proximité (vente directe ou circuits de proximité), et la demande de local étant en développement, les concurrences sont plutôt locales et « potentielles » (c'est-à-dire si l'offre augmente plus que la demande).

En horticulture/pépinière :

La conjoncture étant défavorable, la concurrence se fait d'autant plus prégnante.

La majorité des entreprises horticoles de la zone commercialisent en France, notamment dans le grand ouest (souvent au-delà de 100km). Seules les entreprises en pépinières exportent une partie de leur production.

La concurrence la plus « perceptible » est une concurrence étrangère, notamment européenne (Pays bas, Allemagne, Belgique)

Les avantages de ces concurrents :

- En termes de coûts de production, distorsions de concurrence liées aux normes : main-d'œuvre, énergie, environnement
- Logistique performante
- Produits standardisés
- Entreprises plus importantes, plus structurées, et de manière collective (mise en marché / logistique) : typiquement, grosses entreprises très spécialisées (moindre coûts de production) qui produisent en gros volumes et organisent collectivement la mise en marché.
- Politiques publiques plus favorables dans ces pays (mais auxquelles les entreprises participent via la fiscalité)

Les avantages des entreprises de la zone par rapport à ces concurrents :

- Concentration d'entreprises
- Proximité du marché français / de la distribution des produits
- L'achat « Made in France » commence à se développer en France
- Située dans un pôle de compétitivité, présence de la recherche et développement

Les entreprises horticoles de la zone sont aussi concurrentes entre-elles : une concurrence pas tellement exacerbée, modérée par rapport à la concurrence internationale

7. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- Il y aura toujours de la concurrence
- Concentration d'entreprises sur la zone : atouts potentiels
- Climat favorable

- Des éléments qui seront toujours clef face à la concurrence : coûts de production, logistique, stratégie commerciale

Les tendances lourdes

- Contraction du marché en horti/pépi
- En lien avec cette contraction du marché, concurrence de plus en plus forte

Les évolutions possibles :

- Montée en puissance d'autres concurrents que les européens (Moyen Orient, Asie, Afrique, Amérique du Sud). Mais pas forcément dans la gamme des produits de la zone, sauf pour quelques fruits et légumes.
- Le « consommer français » / « consommer local » se développe
- Les normes (environnementales, sociales...) sont de plus en plus éloignées entre la France et les concurrents
- Les normes s'harmonisent peu à peu à la faveur de la construction européenne, notamment harmonisation sociale

Les incertitudes

- Entreprises sur la zone : concurrentes ou partenaires ?
- Dérèglementation du marché ou accroissement des normes ?
- Quelle évolution du marché.
- Concentration des entreprises de la zone ? Incertitudes sur la transmission, les successions ?

Les ruptures possibles

- Taxe carbone : fin des avantages logistique/coût de production pour la concurrence étrangère ?
- Soutien de l'Etat ou de l'Union européenne pour la filière
- Décisions de l'Union européenne défavorable à la filière

8. Hypothèses retenues pour les scénarios

Hypothèse 1 : hypothèse qui correspond le mieux à la poursuite des tendances actuelles (si on continue comme aujourd'hui)

Hypothèse 2 et 3 : autres hypothèses probables qui paraissent les plus intéressantes à prendre en compte par rapport à votre activité

| | |
|--|----------|
| Les entreprises font face à la concurrence par des logiques de réduction drastique des coûts de production (énergie, main d'œuvre/mécanisation/standardisation, ...), ainsi seules les grosses entreprises ou celles qui s'appuient sur des structures collectives restent compétitives face à la concurrence, les autres connaissent de grandes difficultés ou survivent sur des marchés de niche | 1 |
| Les entreprises font face à la concurrence en s'appuyant sur organisation collective à l'image de celle des concurrents (spécialisation/massification dans chaque entreprise, mise en marché et logistique collective) | 2 |
| Une partie des entreprises ne résiste pas à la concurrence et disparaissent, ne se maintiennent que quelques entreprises qui se restructurent et grossissent ou sont rachetées par des grands groupes | 3 |

Hypothèses non retenues

Les entreprises font face à la concurrence en s'appuyant sur une différenciation des productions par rapport aux concurrents (distinction par les produits, marchés de niche, mise en avant proximité/produit français, qualité...)

Les entreprises ne résistent pas à la concurrence et se reconvertissent vers d'autres productions pour se maintenir (développement du maraichage, autres produits végétaux, énergie...)

FICHE FACTEUR

Moyens de production

9. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Accès et utilisation des ressources naturelles et intrants nécessaires à la production (eau, énergie, produits phyto...)

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

Ces ressources sont indispensables à la production, or leur utilisation peut être contrainte par de nombreux éléments (réglementation, disponibilité, attentes sociétales, technologies, etc.). Elles prennent également une place importante dans les coûts de production. L'évolution de leur utilisation joue un rôle essentiel dans la capacité des entreprises à pouvoir poursuivre leur activité de production tout en étant compétitives économiquement.

10. Le passé et le présent

Développement des cultures spécialisées (d'abord maraichage puis horticulture) sur ce territoire dans contexte climatique, hydrographique et pédologique favorable.

Un réseau d'irrigation collective a été créé dans les années 60 sur la commune de Ste Gemmes pour accompagner le développement des cultures spécialisées (SAUR).

Un réseau gaz naturel irrigue une grande partie de la zone, la majorité des entreprises y ont recours.

56% des cultures sont produites en pleine terre, 44% sur des surfaces artificialisées. 18% des cultures sont sous abris, dont les $\frac{3}{4}$ sont chauffées (soit près de 70 ha). Le développement des serres est lié à conversion massive des entreprises de la zone du maraichage à l'horticulture dans les années 80.

Sources d'énergie : 71% gaz naturel, 14% fioul, 10% charbon, 5% cogénération.

Evolution des pratiques dans la plupart des entreprises :

- pratiques et techniques pour une moindre consommation en eau (subirrigation, goutte à goutte, ...)
- prémices de projets de recours aux énergies renouvelables (plutôt individuels)
- diminution du recours aux produits phytosanitaires voire lutte biologique intégrée
- tri/recyclage/valorisation des déchets
- plus de la moitié des entreprises horticoles labellisées Plante Bleue (ou en cours)
- des pratiques rarement comme arguments commerciaux, sauf en maraichage pour la certification AB + certification GLOBALGAP

Automatisation des tâches

Faculté de la profession à réagir par rapport aux variations du marché (quantité et qualité)

11. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- Un climat plus doux qu'ailleurs en Anjou et sur la zone
- Une qualité des sols favorable aux cultures végétales spécialisées sur la zone
- Le développement des cultures végétales sont conditionnées par l'irrigation
- Accès à l'énergie (gaz, électricité)
- Qualité du réseau d'irrigation

Les tendances lourdes

- Accès à l'eau sécurisé avec le réseau collectif et le captage en Loire (1,2 millions de m³ prélevés sur 1,9 millions de m³ autorisés)
- Augmentation du coût de l'énergie issue des ressources fossiles à long terme
- Diminution de la palette phytosanitaire
- Compétitivité des entreprises liée en grande partie aux coûts de production (par rapport à la concurrence)
- Evolution du coût du travail

Les évolutions possibles :

- Développement d'autres sources d'approvisionnement en eau (Biowatts par exemple)

Les incertitudes

- Evolution des coûts de production liés à l'irrigation :
 - o moindre consommation d'eau = moindre coûts de production liés à l'irrigation
 - o Moindre consommation d'eau à l'échelle de la zone = augmentation des coûts de gestion du réseau collectif (et donc coût de l'irrigation)
- Evolution des mesures agro-environnementales (directive nitrates)
- Usage des produits phytosanitaires demain ?

Les ruptures possibles

- L'extension de la zone vulnérable (directive nitrate)
- Les productions de la zone concernées par de futures réglementations sur des restrictions d'eau (arrêté cadre 2014 de la préfecture)
- Crise de l'énergie (augmentation brutale des coûts)
- Création d'une taxe carbone
- Développement méthanisation/biomasse
- Augmentation du coût du travail

12. Hypothèses retenues pour les scénarios

Hypothèse 1 : hypothèse qui correspond le mieux à la poursuite des tendances actuelles (si on continue comme aujourd'hui)

Hypothèse 2 et 3 : autres hypothèses probables qui paraissent les plus intéressantes à prendre en compte par rapport à votre activité

| | |
|---|----------|
| Face à l'accroissement des contraintes (coût et restrictions) les entreprises rationalisent et raisonnent leurs pratiques (sobriété/efficacité) et ont recours à des productions différentes moins exigeantes (en phyto, en chauffage...) | 1 |
| Les entreprises développent individuellement et collectivement la production d'énergies renouvelables, permettant l'autoconsommation mais aussi la vente d'énergie et donc une diversification du chiffre d'affaires | 2 |
| Les modes de production « raisonnés » deviennent un argument commercial auprès de l'aval et du consommateur final, les entreprises modifient leurs pratiques dans une logique de positionnement de marché | 3 |

Hypothèses non retenues

Face à l'accroissement des contraintes (coût et restrictions), les entreprises

Face à l'accroissement des contraintes (coût et restrictions) les entreprises mutualisent les moyens de production (gestion collective des ressources)

Une taxe carbone est instaurée, le poids des coûts de production dans la compétitivité des entreprises par rapport à la concurrence est moins important et la gestion économe des ressources n'est pas une priorité

Malgré les efforts faits par les entreprises de réduire les coûts de production liés aux facteurs de production, ils restent élevés et sont handicapants pour avoir des produits compétitifs

FICHE FACTEUR

Organisation du travail et investissements

13. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Organisation de la production au sein des entreprises, plus précisément dans le rapport entre travail (main d'œuvre) et mécanisation/automatisation (investissement).

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

L'organisation du travail dans les entreprises a un impact fort sur leur compétitivité. L'équilibre automatisation/main d'œuvre, en lien avec les stratégies commerciales et de production des entreprises, est essentiel à trouver pour une maîtrise optimale des coûts de production.

14. Le passé et le présent

Emploi sur la zone :

- Entreprises employant de 0 à plus de 70 ETP, majoritairement entre 5 et 20 salariés.
- Ces dernières années : effectifs stables, pas/peu d'embauche. Quelques licenciements
- Main d'œuvre : de 25% à 50% des charges

Equipements :

- sur la zone, 44% des surfaces en végétal spécialisé sont artificialisées, et 90ha sont sous abris. Le développement des serres s'est accéléré depuis les années 80 en lien avec le développement de l'horticulture sur la zone
- Au sein des entreprises, équilibre entre des outils très amortis et des outils modernes
- Entretien régulier du matériel
- Gros investissements freinés/gelés depuis quelques années en lien avec la conjoncture difficile

Tendance à la mécanisation pour

- Augmenter la productivité
- Diminuer les coûts liés à la main d'œuvre (qui peut représenter de 20% à 50% des charges)
- Standardiser/massifier la production
- Réduire le coût de la production qualitative
- améliorer les conditions de travail

Zone située dans la « zone tampon » du site classé UNESCO (Loire). Le plan de gestion du site UNESCO (non réglementaire) préconise une maîtrise et une insertion visuelle des serres et tunnels.

Evolution technologique en végétal spécialisé : les nouveaux outils sont :

- moins générateurs de main d'œuvre, plus productifs
- de plus en plus spécifiques à des productions (de moins en moins d'outils standards multi-usage), pouvant limiter les possibilités de reconversion/évolutions de production

15. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- Il y aura toujours besoin de saisonniers et de salariés permanents en maraichage,

horticulture et pépinière

- Avoir des outils performants est indispensable pour être compétitif
- La gestion des coûts de production est un enjeu clef
- La main d'œuvre sera toujours un poste important dans les charges

Les tendances lourdes

- Les entreprises évoluent, les compétences en management deviennent de plus en plus nécessaires
- Une agriculture de précision, technologiquement performante, innovante, se développe
- Le poids de la main d'œuvre dans les coûts de production devra diminuer

Les évolutions possibles :

- La demande de produits et gammes diversifiés par les distributeurs/consommateurs diminue les possibilités de mécanisation (standardisation)... mais ne les empêche pas
- Une organisation différente de la commercialisation (mise en marché collective sous différentes formes) permet une spécialisation et automatisation accrue
- Les équipements deviennent obsolètes rapidement, remettant en cause la pérennité des entreprises et leur transmission
- Privilégier la rentabilité (mécanisation) et la flexibilité (recours à la main d'œuvre)
- Niveau de technicité nécessaire demain (serres...)

Les incertitudes :

- Comment rendre compatibles les règles d'urbanisme (notamment UNESCO) et le maintien/développement de la zone ?
- Harmonisation du coût de la main d'œuvre à l'échelle européenne ET française (13^{ème} mois...)
- Financements bancaires ?
- Evolution de la législation française

Les ruptures possibles

- Innovation technologique majeure permettant un recours minime à la main d'œuvre
- Une politique nationale d'aide à l'investissement particulièrement intéressante est mise en place (c'était le cas, mais il n'y a plus d'argent dans les caisses de l'Etat...)

1. Hypothèses retenues pour les scénarios

Hypothèse 1 : hypothèse qui correspond le mieux à la poursuite des tendances actuelles (si on continue comme aujourd'hui)

Hypothèse 2 et 3 : autres hypothèses probables qui paraissent les plus intéressantes à prendre en compte par rapport à votre activité

| | |
|---|----------|
| En raison des difficultés économiques, les investissements ne reprennent pas et les outils deviennent peu à peu obsolètes tandis que les coûts de main d'œuvre restent importants, la compétitivité des entreprises s'érode | 1 |
| Les entreprises trouvent des ressources (internes ou financements publics) pour investir massivement dans des outils modernes et performants, s'orientant vers production adaptée aux évolutions de la consommation | 2 |
| Les entreprises continuent à chercher le juste équilibre entre outils très amortis et modernes pour assurer un équilibre financier, en axant le renouvellement progressif des équipements vers la limitation de la main d'œuvre | 3 |

Hypothèse non retenue

Les entreprises privilégient le recours à la main d'œuvre pour une production plus diversifiée, évolutive, quitte à se positionner sur des produits haut de gamme correspondant à des coûts de main d'œuvre élevés.

FICHE FACTEUR

Renouvellement des entreprises

2. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Transmission des entreprises et création de nouvelles entreprises

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

La zone existe de fait par une concentration d'entreprises, leur renouvellement (reprise et/ou création) est nécessaire à sa pérennité

3. Le passé et le présent

Entreprises du végétal globalement en restructuration cette dernière décennie, mais sur la zone : meilleur maintien du nombre d'exploitations depuis 15 ans.

Depuis une dizaine d'années sur la zone : bonne dynamique d'installation, 12 installations sur 10 entreprises soit 1/3 des entreprises.

Moyenne d'âge : 49 ans.

11 chefs d'exploitation auront 60 ans ou plus dans les 5 prochaines années. Cela concerne 10 exploitations (1/3 de la zone) dont 4 individuelles.

Les freins à la transmission :

- Manque de candidats
 - Profil des candidats pas forcément adaptés :
 - Filière peu attractive d'autant plus aujourd'hui, pas de formation d'entrepreneur en maraichage ou horticulture
 - Coût de reprise élevé
 - Foncier morcelé et cher
 - Difficulté à appréhender la transmission hors cadre familial
 - Besoin de compétences/outils pour les cédants pour valoriser, 'vendre' leur entreprise
- } Prise de risque

Les opportunités :

- Potentiel foncier (60 à 90ha non- ou sous-exploités)
- Concentration d'entreprises, services à proximité, acteurs amont/aval des filières présents
- Proximité recherche/formation
- Qualité campagne à la ville : attractif pour de futurs chefs d'entreprise
- Accompagnement du repreneur

4. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- Proximité des écoles et lieux de formation du végétal par rapport à la zone
- Installation sèche difficile en horticulture (nécessité minimum de 1,5 ha, or 1 ha de serres = 1Million €).
- Concentration d'entreprises sur la zone : un atout à valoriser
- Zone à proximité de la ville, situation potentiellement attractive pour des chefs d'entreprise en termes de qualité de vie
- Présence de structures dédiées au végétal (BHR, Végépolys...)

Les tendances lourdes :

- La transmission se fera hors cadre familial ou ne se fera pas
- Les entreprises d'aujourd'hui ne sont pas forcément celles de demain : d'entreprises familiales à des entreprises industrielles

Les évolutions possibles :

- Dans un contexte de crise et de chômage, les logiques de reconversion professionnelles se développent
- Tendance au « retour à la terre »
- Restructuration profonde du secteur du végétal : les petites/moyennes entreprises sont rachetées par de grands groupes
- Les formations en horticulture sont délaissées par les étudiants
- Pilotage plus transversal entre les différentes structures (BHR, Chambre d'agriculture, Végépolys, Cabinet consultants...)

Les incertitudes

- Les entreprises à transmettre sont-elles des entreprises compétitives dans le contexte de demain ?
- Profil du chef d'entreprise de demain : producteur ? manager ? commercial ? entrepreneur ?
- Les producteurs proches de la retraite sont-ils dans des logiques de transmission, de spéculation ?

Les ruptures possibles

5. Hypothèses pour les scénarios

Hypothèse 1 : hypothèse qui correspond le mieux à la poursuite des tendances actuelles (si on continue comme aujourd'hui)

Hypothèse 2 et 3 : autres hypothèses probables qui paraissent les plus intéressantes à prendre en compte par rapport à votre activité

| | |
|---|----------|
| Les freins à la transmission restent prégnants, très peu d'entreprises sont reprises, seule l'installation de petites structures avec peu de capitaux (notamment en maraichage) permet le renouvellement : vers une zone friche horticole | 1 |
| Une politique d'accueil et d'installation à l'échelle de la zone est menée, avec accompagnement des repreneurs par les cédants et les institutions (techniques, financières, de formation) et mise en valeur commerciale de la zone auprès des repreneurs/porteurs de projet potentiels | 2 |
| Les entreprises développent des stratégies offensives de transmission (formation et montée en compétences interne, accompagnement financier de la reprise,...) et peuvent réussir la transmission hors cadre familial | 3 |

Hypothèse non retenue

Les entreprises qui cessent sont reprises par d'autres entreprises de la zone ou du département, le secteur se restructure

FICHE FACTEUR

Foncier

6. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Disponibilité et structuration du foncier nécessaire à l'activité des entreprises de la zone

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

La disponibilité et la structuration du foncier sont des éléments essentiels de l'activité des entreprises, or sa gestion dans un contexte contraint (périurbain, confluence) et de concentration d'entreprises est potentiellement complexe.

7. Le passé et le présent

A l'échelle de la zone :

- Site à conforter et à pérenniser identifié dans la Charte foncière de l'Anjou, zone agricole à préserver identifiée dans le SCoT. Enjeux inscrits dans le SCOT : maintenir une agriculture périurbaine dynamique, affirmer la vocation du pôle horticole, préserver les outils de production.
- Malgré tout, pression urbaine et mitage
- Coût du foncier élevé
- Projet de rocade sud longtemps envisagé, aujourd'hui abandonné.
- Des terres sous exploitées (friches, prairies) : du foncier mobilisable pour le végétal spécialisé (60 à 90 ha)
- Le foncier utilisé en végétal spécialisé est majoritairement occupé par l'horticulture pépinière (42% des surfaces, 71% des entreprises, 90% du chiffre d'affaires végétal de la zone) puis par le maraîchage (28% des surfaces, 16% des entreprises, 7% du chiffre d'affaires).
- Apparition de friches horticoles, avec incidence sur l'image de la zone

A l'échelle des entreprises :

Des entreprises hétérogènes en taille : de 1 à plus de 70 ha

Besoins en foncier :

- Seulement quelques entreprises ont des besoins de foncier supplémentaire (cas particuliers, potentiel de développement en maraîchage)
- 1/3 des entreprises disposent de réserves foncières pour assurer leur extension
- Evolutions récentes : peu de besoins d'extension et peu de nouvelles mises en culture en raison de la conjoncture en horti-pépi

Besoins en structuration du foncier :

- Plus de la moitié des exploitations sont multi-sites (dans ou hors zone) au détriment de la compétitivité/efficacité des entreprises

8. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- L'espace est contraint (entre urbanisation et confluence Maine-Loire)
- Une surface minimum est nécessaire au maintien et à la fonctionnalité agricole de

la zone

- Coût du foncier agricole plus élevé qu'ailleurs (proximité de la ville, agriculture à haute valeur ajoutée)
- Seul le végétal spécialisé peut garantir la pérennité agricole de la zone (chiffre d'affaires au m², petites surfaces...)
- Une valeur agronomique du secteur non transférable

Les tendances lourdes :

- Fin de l'étalement urbain non maîtrisé, lois en faveur du maintien des espaces agricoles
- La maîtrise des coûts de production est de plus en plus essentielle, la multiplicité des sites est un handicap de plus en plus important
- Ponctuellement sur de petites surfaces un usage autre que la production échappe à la profession.

Les évolutions possibles :

- Des entreprises disparaissent en raison des difficultés économiques
- La Location de serres se développe

Les incertitudes :

- Quels besoins en foncier demain pour les entreprises du végétal spécialisé ?
- Comment gérer les serres vacantes devenues obsolètes ?
- Au-delà de 10/15 ans, quelle sera la spéculation foncière en lien avec les projets des collectivités ?

Les ruptures possibles :

- Un projet d'aménagement majeur (rocade sud ou autre) qui viendrait remettre en cause l'intégrité de la zone

9. Hypothèses retenues pour les scénarios

Hypothèse 1 : hypothèse qui correspond le mieux à la poursuite des tendances actuelles (si on continue comme aujourd'hui)

Hypothèse 2 et 3 : autres hypothèses probables qui paraissent les plus intéressantes à prendre en compte par rapport à votre activité

| | |
|--|----------|
| Face au contexte économique difficile et à la difficulté de renouvellement, des entreprises disparaissent, libérant du foncier en faveur de l'agrandissement, la restructuration ou l'installation d'entreprises | 1 |
| En lien avec les difficultés économiques des entreprises, l'urbanisation et la spéculation foncière ne sont pas maîtrisées et la vocation végétale du territoire disparaît peu à peu. Grignotage de la zone au fur et à mesure des cessations d'activités. | 2 |
| Intervention volontariste : Le foncier est réorganisé, restructuré, redistribué par une action volontariste et multipartenaires en faveur du végétal spécialisé (restructuration et accueil d'entreprises) : le périmètre de la zone est conservé (maintien des limites actuelles) | 3 |

Hypothèse non retenue

L'espace disponible et l'organisation foncière de la zone ne sont plus jugés appropriés, les entreprises sont délocalisées sur une zone ad-hoc plus fonctionnelle avec le soutien financier des collectivités

FICHE FACTEUR

Rôle de la zone dans le territoire

10. Définition de la thématique

De quoi on parle ?

Les fonctions de la zone dans le territoire (agglomération angevine) et ses relations avec le territoire

Pourquoi c'est important pour l'avenir des entreprises et de la zone ?

Si la vocation de la zone et son intérêt dans le territoire sont justifiés, sa pérennité sera d'autant plus facile à assurer grâce à l'affichage de ce rôle (notamment dans les documents d'urbanisme) et au soutien des collectivités

11. Le passé et le présent

Poids économique de la zone :

- Environ 55 millions € de chiffre d'affaires annuel généré
- secteur/entreprises en difficulté économique
- 42 chefs d'exploitation et co-exploitants en végétal spécialisé, 530 emplois équivalents temps plein (les $\frac{3}{4}$ permanents), près de 800 salariés (50% permanents 50% saisonniers) + emplois hors productions + emplois induits. La zone à l'échelle de l'agglomération d'Angers : 39% des ETP du végétal spécialisé (hors viticulture), 34% des ETP du maraichage et 56% des ETP en horti/pépi.
- main d'œuvre disponible en proximité, généralement issue des communes environnantes

Image/réputation du territoire :

- Le végétal, marque de fabrique de l'Anjou, élément central de communication pour l'agglomération
- Réseau d'acteurs dans le domaine de la recherche, formation, innovation, commercialisation et logistique du végétal sur le territoire, pôle de compétitivité à vocation mondiale

Paysage/environnement/fonctions récréatives de la zone :

- Lieu de promenade, entre la ville et la Loire, la Maine, les prairies de la Baumette.
- En marge de la zone : espaces Natura 2000 à biodiversité remarquable
- Paysage peu attractif.
- Zone tampon du site classé UNESCO (Loire). Parmi les préconisations UNESCO (non réglementaires) : maîtriser et favoriser l'insertion visuelle des serres et tunnels.
- Zone peu connue/reconnue sur le territoire (élus, habitants)

Relations commerciales :

- débouchés de proximité pour le maraichage.
- Horticulture : peu de débouchés en proximité. Production supérieure aux besoins
- A noter : beaucoup d'espaces vers sur l'agglomération valorisés par les services, qui produisent une partie des plantes mais pour le reste, 70% de leurs achats de végétaux proviennent du 49.

12. Le futur ? (tendances lourdes, changements, ruptures incertitudes)

Ce qui ne changera pas :

- Pérennisation de la zone passe sa reconnaissance et donc la définition de son rôle
- Bassin de consommateurs et de main d'œuvre à proximité

Les tendances lourdes :

- Fin de l'étalement urbain non maîtrisé, lois et réglementations en faveur du maintien des espaces agricoles
- Les arguments économiques priment dans un contexte de crise
- Montée en puissance du chômage, rareté de l'emploi
- Attentes d'activités et d'espaces récréatifs par les citadins
- Retour en force de la nature, du végétal dans la société

Les évolutions possibles :

- Développement du tourisme économique local
- Montée en puissance du consommateur local y compris en horticulture

Les incertitudes

- Elections tous les 6 ans : remise en cause régulière des orientations politiques
- Quelle compatibilité entre plusieurs fonctions de la zone : économique, récréative, etc.

Les ruptures possibles

- Un gros projet d'aménagement urbain sur la zone

13. Hypothèses retenues pour les scénarios

La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone d'activité économique à vocation végétal

La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone à vocation agricole multifonctionnelle en milieu périurbain, aux fonctions économiques, récréatives, environnementales

La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est un réservoir d'urbanisation à termes pour le territoire

La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone d'approvisionnement en produits végétaux (légumes, plantes...) à destination de la ville

LES SCENARIOS

| | |
|--|---|
| Le scénario tendanciel : la poursuite de la dynamique actuelle | 2 |
| Le scénario de l'action publique de relance | 3 |
| Le scénario de la stratégie commerciale collective..... | 4 |
| Le scénario de la mutation..... | 5 |

Le scénario tendanciel : la poursuite de la dynamique actuelle

Hypothèses choisies

La conjoncture reste défavorable en horticulture, une partie des entreprises se restructurent et se concentrent, les petites entreprises se maintiennent sur des marchés de niche, le maraichage se maintient. Les différentes entreprises abordent différentes stratégies en fonction de leur taille et leur marché. Certaines se maintiennent et d'autres connaissent de grandes difficultés

Les freins à la transmission restent prégnants, très peu d'entreprises sont reprises, seule l'installation de petites structures avec peu de capitaux (notamment en maraichage) permet le renouvellement : vers une zone « friche horticole » ?

Face à l'accroissement des contraintes (coût et restrictions) les entreprises rationalisent et raisonnent leurs pratiques (sobriété/efficacité) et ont recours à des productions différentes moins exigeantes (en phyto, en chauffage...)

Les entreprises font face à la concurrence par des logiques de réduction drastique des coûts de production (énergie, main d'œuvre/mécanisation/standardisation, ...), ainsi seules les grosses entreprises ou celles qui s'appuient sur des structures collectives restent compétitives face à la concurrence, les autres connaissent de grandes difficultés ou survivent sur des marchés de niche

Les entreprises cherchent le juste équilibre entre outils très amortis et modernes pour assurer un équilibre financier, en axant le renouvellement progressif des équipements vers la limitation de la main d'œuvre

Des entreprises disparaissent, libérant du foncier en faveur de l'agrandissement, la restructuration ou l'installation d'entreprises

La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone d'activité économique à vocation végétal

Synthèse

La conjoncture reste défavorable en horticulture. Face à l'accroissement des contraintes et de la concurrence, et en l'absence de moyens importants pour investir, les entreprises rationalisent leurs pratiques pour réduire drastiquement leurs coûts de production (efficacité énergétique, mécanisation, mutualisations...). Certaines engagent de profondes restructurations voire concentration pour se maintenir. D'autres connaissent de grandes difficultés, et ne sont pas reprises, les freins pour les repreneurs étant trop prégnants. Seule l'installation de petites structures avec peu de capitaux (notamment en maraichage) permet le renouvellement. Le foncier libéré par les entreprises qui disparaissent sert à la restructuration des unes, à l'installation de petites structures, ou reste vacant. La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé reste une zone d'activité économique à vocation végétal, mais fragile.

Le scénario de l'action publique de relance

| Hypothèses choisies | |
|--|---|
| <p>La conjoncture reste défavorable en horticulture, une partie des entreprises se restructurent et se concentrent, les petites entreprises se maintiennent sur des marchés de niche, le maraichage se maintient. Les différentes entreprises abordent différentes stratégies en fonction de leur taille et leur marché. Certaines se maintiennent et d'autres connaissent de grandes difficultés</p> <p>Une politique d'accueil et d'installation à l'échelle de la zone est menée, avec accompagnement des repreneurs par les cédants et les institutions (techniques, financières, de formation) et mise en valeur commerciale de la zone auprès des repreneurs/porteurs de projet potentiels</p> <p>Face à l'accroissement des contraintes (coût et restrictions) les entreprises rationalisent et raisonnent leurs pratiques (sobriété/efficacité) et ont recours à des productions différentes moins exigeantes (en phyto, en chauffage...)</p> <p>Les entreprises font face à la concurrence par des logiques de réduction drastique des coûts de production (énergie, main d'œuvre/mécanisation/standardisation, ...), ainsi seules les grosses entreprises bien positionnées sur les marchés ou celles qui s'appuient sur des structures collectives restent compétitives face à la concurrence, les autres connaissent de grandes difficultés ou survivent sur des marchés de niche</p> <p>La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone d'activité économique à vocation végétal</p> <p>Les entreprises trouvent des ressources (internes ou financements publics) pour investir massivement dans des outils modernes et performants, <u>s'orientant vers production adaptée aux évolutions de la consommation</u></p> <p>Le foncier est réorganisé, restructuré, redistribué par une action volontariste et multipartenaires en faveur du végétal spécialisé (restructuration et accueil d'entreprises) : le périmètre de la zone est conservé (maintien des limites actuelles)</p> | |
| Synthèse | |
| <p>La conjoncture reste défavorable en agriculture. Pour éviter la déprise, les professionnels, les collectivités et partenaires mettent en place une politique d'accueil et d'installation à l'échelle de la zone, accompagnée d'une politique de restructuration du foncier pour proposer des structures viable aux porteurs de projet, et d'une politique d'aide à l'investissement dans des outils performants adaptés aux évolutions de la consommation. En parallèle les entreprises poursuivent leurs efforts de rationalisation (énergie, main d'œuvre, mutualisations...) pour réduire leurs coûts de production. La zone reste une zone d'activité économique à vocation végétal.</p> | |
| Les « + » | Les « - » |
| <p>Les entreprises et la zone sont confortées</p> <p>Les politiques prennent conscience de la valeur économique de la zone et des emplois qu'elle génère</p> <p>La restructuration du foncier permet de rationaliser : moins de dépense de temps et d'énergie</p> <p>Il y a des arguments contre l'urbanisation</p> | <p>Les restructurations impliquent que des entreprises disparaissent, fusionnent, changent, ce qui peut être compliqué</p> <p>Comment financer ? Quel coût de ce scénario pour la collectivité ?</p> <p>Un appui politique est nécessaire : qui ?</p> |

Le scénario de la stratégie commerciale collective

| Hypothèses choisies | |
|---|---|
| <p>Les entreprises réinvestissent le marché régional/national avec une stratégie commerciale organisée à l'échelle de la zone (regroupement de l'offre, mise en commun logistique) à l'appui d'une stratégie marketing pointue et partagée.</p> <p>Les entreprises développent des stratégies offensives de transmission (formation et montée en compétences interne, accompagnement financier de la reprise,...) et peuvent réussir la transmission hors cadre familial</p> <p>Les entreprises développent individuellement et collectivement la production d'énergies renouvelables, permettant l'autoconsommation mais aussi la vente d'énergie et donc une diversification du chiffre d'affaires</p> <p>Les entreprises font face à la concurrence en s'appuyant sur organisation collective à l'image de celle des concurrents (spécialisation/massification dans chaque entreprise, mise en marché et logistique collective)</p> <p>La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone à vocation agricole dominante, mais multifonctionnelle en milieu périurbain, aux fonctions économiques, récréatives, environnementales.</p> <p>Les entreprises trouvent des ressources (internes ou financements publics) pour investir massivement dans des outils modernes et performants, s'orientant vers production adaptée aux évolutions de la consommation</p> <p>Le foncier est réorganisé, restructuré, redistribué par une action volontariste et multipartenaires en faveur du végétal spécialisé (restructuration et accueil d'entreprises) : le périmètre de la zone est conservé (maintien des limites actuelles)</p> | |
| Synthèse | |
| <p>Les entreprises de la zone s'engagent, collectivement et de manière volontariste, dans des stratégies commerciales communes, pour ne pas rester seules face à une conjoncture difficile et une concurrence organisée. Le foncier est préservé et restructuré par une action volontariste en partenariat avec les différents acteurs concernés. La situation économique et les perspectives des entreprises s'améliorent, ce qui leur permet d'investir dans des outils performants, de développer la production d'énergies renouvelables, de transmettre leurs entreprises y compris hors cadre familial, le tout renforçant leur dynamisme. La zone reste à vocation agricole dominante, tout en s'ouvrant à des fonctions récréatives et environnementales.</p> | |
| Les « + » | Les « - » |
| <p>Diversité et complémentarité de l'offre</p> <p>Maintien des emplois</p> <p>Pérennité des entreprises, visibilité sur le plus long terme</p> <p>Outils de production rationalisés</p> <p>Autonomie et maîtrise des moyens de production</p> <p>Bonne image du métier/de la zone</p> <p>Facilité d'accès de la zone</p> | <p>Nécessité d'avoir un marché, une meilleure compétitivité que les autres territoires</p> <p>Nécessité de mettre en place une démarche collaborative</p> <p>Coûts des investissements : quelles ressources financières ?</p> <p>Comment gérer la cohabitation avec les autres usagers ?</p> <p>Quelles contreparties seront demandées aux investissements/financements publics ?</p> |

Le scénario de la mutation

| Hypothèses choisies | |
|--|--|
| <p>La conjoncture sur le marché français en horticulture reste défavorable, mutation du positionnement des entreprises de la zone, vers de nouveaux marchés (export), de nouveaux/autres produits (végétaux pour produits dérivés, retour en force du maraichage...)</p> <p>Une politique d'accueil et d'installation à l'échelle de la zone est menée, avec accompagnement des repreneurs par les cédants et les institutions (techniques, financières, de formation) et mise en valeur commerciale de la zone auprès des repreneurs/porteurs de projet potentiels</p> <p>Face à l'accroissement des contraintes (coût et restrictions) les entreprises rationalisent et raisonnent leurs pratiques (sobriété/efficacité) et ont recours à des productions différentes moins exigeantes (en phyto, en chauffage...)</p> <p>Les entreprises font face à la concurrence par des logiques de réduction drastique des coûts de production (énergie, main d'œuvre/mécanisation/standardisation, ...), ainsi seules les grosses entreprises ou celles qui s'appuient sur des structures collectives restent compétitives face à la concurrence, les autres connaissent de grandes difficultés ou survivent sur des marchés de niche</p> <p>La zone de Ste Gemmes/Les Ponts de Cé est une zone d'activité économique à vocation végétal</p> <p>Les entreprises trouvent des ressources (internes ou financements publics) pour investir massivement dans des outils modernes et performants, s'orientant vers production adaptée aux évolutions de la consommation</p> <p>Des entreprises disparaissent, libérant du foncier en faveur de l'agrandissement, la restructuration ou l'installation d'entreprises</p> | |
| Synthèse | |
| <p>La conjoncture horticole restant défavorable, les entreprises se tournent vers de nouveaux marchés et/ou productions, toujours dans les filières du végétal. Elles bénéficient de financements pour investir dans des outils performants adaptés à ces nouveaux marchés/produits, et une politique d'installation/transmission est mise en place sur la zone pour accueillir de nouveaux profils d'entrepreneurs aux compétences répondant aux évolutions du métier. En parallèle les entreprises poursuivent leurs efforts de rationalisation (énergie, main d'œuvre, mutualisations...) pour réduire leurs coûts de production. Certaines entreprises n'ayant pas réussi à évoluer disparaissent, laissant du foncier permettant aux nouvelles activités de se déployer. La zone a muté, mais elle reste une zone d'activité économique à vocation végétal.</p> | |
| Les « + » | Les « - » |
| <p>Renforcement et construction d'un projet collectif</p> <p>Renouvellement des entreprises</p> <p>Développement de synergies</p> <p>Affirmation de la vocation économique de la zone</p> | <p>Développement fondé sur un modèle unique : marché de masse</p> <p>Incertitude sur la capacité des entreprises à investir pour opérer cette mutation</p> <p>Développement conditionné par forte mobilisation collective. Projet volontariste risqué si le collectif ne l'emporte pas sur l'individualisme.</p> |

Plan d'action et priorités des professionnels pour la zone horticole et maraîchère

Territoire Ste Gemmes-sur-Loire,
Les Ponts-de-Cé



aGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
MAINE-ET-LOIRE



OBJECTIFS

PROJET POUR LA ZONE HORTICOLE ET MARAICHÈRE

Maintenir le nombre d'entreprises sur la zone

Maintenir une zone diversifiée en termes de productions végétales, de dimension d'entreprises, de type de débouchés...

Accueillir des entreprises sur la zone

Renforcer l'attractivité de la zone pour les acteurs amont et aval des filières

Renforcer la visibilité, la notoriété, l'image de marque de la zone auprès des clients, des élus, des habitants

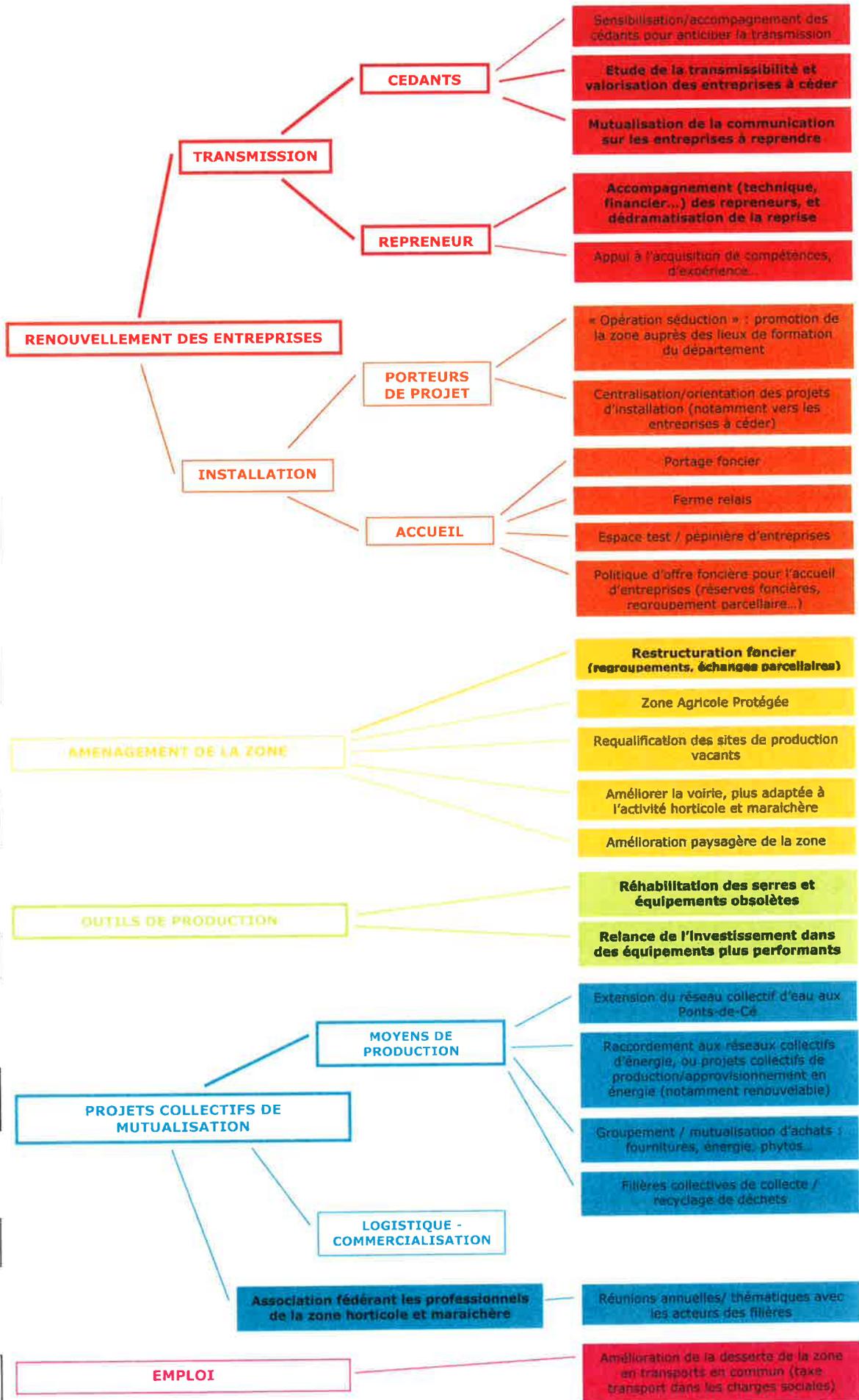
Préserver le potentiel foncier de la zone (périmètre)

Orienter tout le potentiel foncier agricole de la zone vers le végétal spécialisé

Favoriser les conditions d'une meilleure compétitivité des entreprises

Développer des synergies entre les entreprises

Attirer une main d'œuvre de qualité et favoriser son accès aux entreprises



Les priorités des professionnels

Les objectifs prioritaires :

- 1) Favoriser les conditions d'une meilleure compétitivité des entreprises
 - Renforcer l'attractivité de la zone pour les acteurs amont et aval des filières
 - Préserver le potentiel foncier de la zone
 - Accueillir des entreprises sur la zone

Les domaines d'action prioritaires :

- Des outils de production performants
- Des projets collectifs de mutualisation / moyens de production
- Renouvellement des entreprises / transmission

Les actions prioritaires :

- 1) Restructuration du foncier
- 2) Transmission des entreprises : transmissibilité des entreprises, mutualisation de la communication et accompagnement des repreneurs
- 3) Soutien au démontage des serres/investissements dans des équipements performants